VILLE D'AMBOISE

MAIRIE D'AMBOISE
60 rue de la Concorde
B.P. 247
37402 AMBOISE CEDEX
Tél. : 02 47 23 47 23
courrier@ville-amboise.fr
www.ville-amboise.fr

A l'attention des membres de la Commission :

- Madame Jacqueline MOUSSET
- Monsieur Marc LÉONARD
- Madame Josette GUERLAIS
- Monsieur Jean Louis VOLANT
- Monsieur Thierry PRIEUR
- Madame Marie ARNOULT
- Madame Évelyne LAUNAY
- Monsieur Brice RAVIER
- Monsieur Fabien ROZWADOWSKI

Amboise, le 13 janvier 2023

Administration Générale
LF/MD

Madame, Monsieur,

Je vous informe que :

La Commission Affaires générales et Ressources Humaines

se tiendra en Mairie d'Amboise, le :

23 janvier 2023 à 19h30
Salle Yvonne Gouverné

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

MAIRIE D'AMBOISE
(Indre-et-Loire)

Thierry BOUTARD,
Maire d'Amboise,
Président de la Communauté de Communes
du Val d'Amboise

Commission Affaires Générales Ressources Humaines

23 janvier 2023
19h30

Salle Yvonne Gouverné

Ordre du Jour

- ***Installation de la commission et désignation d'un vice-président***

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, les commissions « *sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, […]. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.* ».

- ***Projets de délibérations***

Moyens Généraux

1. Contrôle technique – Kangoo
2. Achat filtre à air pour taille haie
3. Achat feuilles PMMA
4. Achat de butées adhésives
5. Achat distributeur papier hygiénique
6. Achat mécanisme chasse d'eau
7. Achat kit de filtration
8. Achats fournitures diverses - Stock CTM
9. Achat fournitures diverses - stock magasin général
10. Achat rivets
11. Achats solives – Pinasseau
12. Achats fournitures – Pinasseau
13. Achats coulisses – Ecole maternelle Jeanne d'Arc
14. Achats poteaux et grillage
15. Achat kit d'occultation
16. Acquisition de potelets
17. Acquisition poignées et tiges filetées
18. Acquisition de cartouches temporisées – Ecole G. Sand
19. Acquisition têtes de douche
20. Acquisition de cartouches temporisées – Ecole J. Ferry
21. Acquisition joints
22. Acquisition d'une bouteille de gaz
23. Réparation roue sableuse
24. Réparation roue sableuse 2
25. Acquisition traverses – Sapinière
26. Fournitures Espaces Verts – Sapinière
27. Achat table pique-nique et tabourets
28. Affutage de différents matériels

29. Acquisition balais
30. Acquisition fournitures diverses – CTM
31. Achat câbles, manchons et tendeurs –Sapinière
32. Acquisition matériaux – CTM
33. Acquisition de colle
34. Achat panneau médium
35. Acquisition fournitures atelier menuiserie
36. Achat de rotules
37. Achat gyrophare
38. Achat de gazole non routier
39. Achat de gazole non routier – stade Georges Boulogne
40. Achat produits pharmaceutiques – Ecole Jules Ferry
41. Réparation bornes escamotables
42. Avenant au marché 1414-21 - nettoyage des vitres
43. Consultation – entretien des gouttières des bâtiments communaux
44. Réparation réseau eaux pluviales – CTM
45. Remplacement armoires de commande d'éclairage public
46. Maintenance alarmes anti-intrusion
47. Contrat de maintenance des portillons
48. Achat de panneau – cimetière de la Grille Dorée
49. Déplacement d'un poteau incendie
50. Réparation volets roulants – espace Pinasseau
51. Travaux d'isolation – école Jules Ferry
52. Achat de panneaux de signalisation
53. Travaux de décapage
54. Maintenance clapets coupe-feu
55. Aménagement espace repas – Espace Pinasseau
56. Achat rampe lumineuse - CTM
57. Achat de béton
58. Nettoyage des vêtements de travail – CTM
59. Achat barres de fer - parc de la Sapinière
60. Achat tirefonds - parc de la Sapinière
61. Réparation éclairage – Ecole Rabelais Richelieu
62. Réparation éclairage – Stade des 5 Tourangeaux
63. Réparation Benne Nissan Cabstar
64. Achats luminaires – Ecole Anne de Bretagne
65. Réparation éclairage – Stade Georges Boulogne
66. Arrosage automatique - parc de la Sapinière
67. Achat de différents fluides – CTM
68. Achat pneu – Mercedes Atego
69. Achat flexible – Mini pelle Yanmar
70. Achat flexible – Tracteur tondeuse
71. Réapprovisionnement stock signalisation voirie
72. Achat bougies et filtre à air – CTM
73. Achat ballasts LED – service culturel
74. Achat bougies – Brosse de désherbage
75. Achat de bouteilles de gaz – Voirie
76. Achat triangles de suspension
77. Achat pneus
78. Achat filtre hydraulique – Epareuse
79. Achat Glace de rétroviseur - Peugeot Expert
80. Avenant contrat maintenance portes automatiques
81. Réparation chauffage école George Sand

82. Marquage au sol – gare routière
83. Réparation borne escamotable – Rue Nationale
84. Consultation achat produits d'entretien
85. Consultation entretien des espaces verts
86. Entretien aspirateur
87. Réparation réseau eaux usées – Ecole George Sand
88. Achat lampe pour vidéoprojecteur + vidéoprojecteur
89. Renouvellement des licences M365

- Engagement frais de location technique, spectacle Goupil & Kosmao
- Engagement frais de location technique, spectacle Les Imposteurs
- Frais d'hébergement spectacle Le porteur d'histoire
- Frais de restauration spectacle le porteur d'histoire
- Frais accord piano spectacle Rythm Fire
- Achats alimentaires catering artistes février mars 2023
- Frais d'hébergement spectacle Goupil et Kosmao
- Frais d'hébergement association Tap dance
- Achat fournitures Théâtre Beaumarchais
- Frais de restauration spectacle Sphère
- Location techniciens, spectacle Sphère
- Achat alimentation et logistique - cérémonies patriotiques 2023
- Achat biscuits cérémonies patriotiques
- Achat boissons – cérémonies patriotiques 2023
- Achat petits fours – cérémonie du 18 juin 2023
- Achat vins – cérémonies patriotiques
- Adhésion à l'association Villes Internet
- Prestation retransmission – séances du Conseil Municipal
- Prestation notaire – reprise de bail emphytéotique
- Achat gerbes de fleurs - Cérémonies patriotiques 1er semestre 2023
- Achat gerbes de fleurs - décès
- Achat alimentation animale
- Achat CD
- Achat DVD
- Achat étiquettes RFID
- Achat fournitures médiathèque
- Achat papier de soie
- Achat présentoirs
- Achat rouleaux filmoplast
- Achats alimentaires chasse au trésor
- Intervention Arborésciences
- Prestation Printemps des Poètes
- Renouvellement abonnement jeunesse
- Contrat d'utilisation de la base de données bibliographique ELECTRE

<u>Ressources Humaines</u>

- Bon de commande de formation PSE1
- Bon de commande de formation animateurs
- Conventions de mise à disposition ascendantes et descendantes de plein droit entre la ville et la CCVA
- Convention de mise à disposition d'un agent auprès du CCAS dans le cadre du PRE à hauteur de 60%

- Convention de mise à disposition d'un agent auprès du CCAS dans le cadre du PRE à hauteur de 100%
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Bon de commande prothèses auditives

Sécurité Publique
- Maintenance horodateurs
- Renouvellement contrat application Flowbird

Gestion des Risques
- Adhésion aux accords-cadres « signalisation verticale »

Communication
- Impression Vinyle – Anaïs Lelièvre
- Impression plans camping
- Achat panneaux – Exposition A. Lelièvre
- Impression dépliants – Exposition A. Lelièvre
- Impression catalogues – exposition A. Lelièvre
- Impression affiches – exposition A. Lelièvre
- Impression adhésifs – exposition A. Lelièvre
- Impression affiches – brocante mensuelle
- Convention Amboise communicante
- Impression Amboise communicante – 2e trimestre 2023

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Contrôle technique – Kangoo EC-401-XW

Dans le cadre de la mise en conformité du matériel municipal, il est nécessaire d'effectuer le contrôle technique pour un véhicule RENAULT KANGOO immatriculé EC-401-XW.

Il est ainsi proposé de passer commande auprès du fournisseur CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE SARL pour le montant de 95,00 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat filtre à air pour taille haie

Afin d'assurer le bon fonctionnement et l'entretien courant du taille haie STHIL VA17ESV0430, il est nécessaire d'effectuer une révision annuelle et de changer le filtre à air.

Il est ainsi proposé l'acquisition de cette pièce auprès du fournisseur RABOT EQUIPEMENT DE JARDIN SARL pour le montant de 11,10 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat feuille PMMA

Le service accueil de la mairie a sollicité les services techniques pour protéger les banques d'accueil latérales des rayures. Il s'agit donc d'acquérir les fournitures nécessaires.

Il est ainsi proposé l'acquisition d'une feuille de PMMA (polymère thermoplastique transparent) auprès du fournisseur MARTIN RONDEAU – PROLIANS – HOORMAN SA pour le montant de 89,46 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat de butées adhésives

Le service accueil de la mairie a sollicité les services techniques pour protéger les banques d'accueil latérales des rayures. Il s'agit donc d'acquérir les fournitures nécessaires.

Il est ainsi proposé l'acquisition de butées adhésives auprès du fournisseur LEGALLAIS BOUCHARD SAS pour le montant de 10,03 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat distributeur papier hygiénique

Le service commerce de la mairie a sollicité les services techniques pour remplacer le distributeur de papier hygiénique des sanitaires publics du pôle Simone Veil, celui-ci ayant été vandalisé.

Il est ainsi proposé l'acquisition d'un nouveau distributeur de papier auprès du fournisseur LEGALLAIS BOUCHARD SAS pour le montant de 28,45 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat mécanisme chasse d'eau

Dans le cadre des missions remplies par l'atelier plomberie du Centre Technique Municipal, il est nécessaire de réapprovisionner le stock d'un mécanisme complet de chasse d'eau.

Il est ainsi proposé l'acquisition d'un mécanisme complet OPTIMA auprès du fournisseur SAS ROUTHIAU ET FILS pour le montant de 124,80 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat kit de filtration

Afin d'assurer le bon fonctionnement et l'entretien courant du tracteur CLAAS immatriculé FV-906-CZ, il est nécessaire de réapprovisionner le stock de pièces détachées dont dispose le CTM.

Il est ainsi proposé l'acquisition d'un kit de filtration complet auprès du fournisseur DOUSSET MATELIN 37 pour le montant de 943,69 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achats fournitures diverses - Stock CTM

Dans le cadre des missions remplies par les ateliers du Centre Technique Municipal, il est nécessaire de réapprovisionner le stock du magasin général.

Il est ainsi proposé l'acquisition de fournitures diverses (foret carbure, mastic, isolant…) auprès du fournisseur LEGALLAIS BOUCHARD SAS pour le montant de 256,22 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat fournitures diverses - stock magasin général

Dans le cadre des missions remplies par les ateliers du Centre Technique Municipal, il est nécessaire de réapprovisionner le stock du magasin général.

Il est ainsi proposé l'acquisition de fournitures diverses (foret métaux, taraud, serrure, paumelle, disque, écrou…) auprès du fournisseur MARTIN RONDEAU – PROLIANS – HOORMAN SA pour le montant de 1 082,99 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat rivets

Dans le cadre des missions remplies par l'atelier signalisation voirie du Centre Technique Municipal, il est nécessaire de réapprovisionner le stock de rivets.

Il est ainsi proposé l'acquisition de boîtes de rivets auprès du fournisseur MARTIN RONDEAU – PROLIANS – HOORMAN SA pour le montant de 98,83 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achats solives - Pinasseau

Des ruches ont été installées à l'espace Paul PINASSEAU. Il a été demandé à l'atelier menuiserie du Centre Technique Municipal de créer des supports en bois pour ces ruches, il est donc nécessaire d'acquérir les fournitures indispensables à leur fabrication.

Il est ainsi proposé l'acquisition de solives auprès du fournisseur GAUDELAS SAS pour le montant de 73,87 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achats fournitures - Pinasseau

Des ruches ont été installées à l'espace Paul PINASSEAU. Il a été demandé à l'atelier menuiserie du Centre Technique Municipal de créer des supports en bois pour ces ruches, il est donc nécessaire d'acquérir les fournitures indispensables à leur fabrication.

Il est ainsi proposé l'acquisition de lame de scie, laine d'acier, rouleau d'atelier, auprès du fournisseur LEGALLAIS BOUCHARD SAS pour le montant de 233,18 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achats coulisses – Ecole maternelle Jeanne d'Arc

Dans le cadre de la demande de l'école maternelle Jeanne d'Arc sollicitant les services techniques pour la réparation d'un tiroir de la cuisine, il est nécessaire d'acheter des fournitures de menuiserie.

Il est ainsi proposé l'acquisition de coulisses auprès du fournisseur LEGALLAIS BOUCHARD SAS pour le montant de 26,89 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achats poteaux et grillage

La clôture en béton du Centre Technique Municipal est détériorée, il est donc nécessaire de la réparer. Les réparations seront réalisées en régie, par l'atelier maçonnerie voirie, il est donc nécessaire d'acheter des poteaux et du grillage.

Il est ainsi proposé l'acquisition de poteaux et grillage auprès du fournisseur CHAVIGNY MATERIAUX CMA pour le montant de 102,32 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat kit d'occultation

Dans le cadre de ses missions, le service espaces verts de la Ville a réalisé des travaux de tonte rue Pierre Brossolette courant octobre 2022. Lors de ces travaux quelques lattes de la clôture d'un riverain ont été endommagées et un arrangement à l'amiable a été négocié. Il est nécessaire d'acheter un kit de lattes verticales d'occultation afin de dédommager le propriétaire suite à cet incident.

Il est ainsi proposé l'acquisition d'un kit d'occultation auprès du fournisseur CHAVIGNY MATERIAUX CMA pour le montant de 184,81 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Acquisition de potelets

Dans le cadre des missions remplies par l'atelier Signalisation du Centre Technique Municipal, il est nécessaire de réapprovisionner le stock du magasin.

Il est ainsi proposé l'acquisition de potelets boule à mémoire de forme auprès du fournisseur SIGNAL CONCEPT SARL pour le montant de 4 723,80 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Acquisition poignées et tiges filetées

Dans le cadre du contrôle périodique des équipements sportifs, réalisé par le bureau de contrôle ACANTHE sur le stade Georges Boulogne, il est nécessaire de revoir le verrouillage des roulettes sur le but repliable.

Il est ainsi proposé l'acquisition de poignées et tiges filetées auprès du fournisseur NOUANSPORT SAS pour le montant de 129,60 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Acquisition de cartouches temporisées – Ecole G. Sand

Dans le cadre de la demande de l'école George Sand Maternelle sollicitant les services techniques pour la réparation de robinets dans les sanitaires, il est nécessaire d'acheter des fournitures de plomberie.

Il est ainsi proposé l'acquisition de cartouches temporisées auprès du fournisseur BERTHAULT GBC SA pour le montant de 84,48 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Acquisition têtes de douche

Dans le cadre du bon fonctionnement des équipements des blocs sanitaires du camping, il est nécessaire d'acheter des fournitures de plomberie.

Il est ainsi proposé l'acquisition de têtes interchangeables de douche auprès du fournisseur SAS ROUTHIAU ET FILS pour le montant de 597,60 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Acquisition de cartouches temporisées – Ecole Jules Ferry

Dans le cadre de la demande de l'école Jules Ferry Maternelle sollicitant les services techniques pour la réparation de robinets dans les sanitaires, il est nécessaire d'acheter des fournitures de plomberie.

Il est ainsi proposé l'acquisition de cartouches temporisées auprès du fournisseur BERTHAULT GBC SA pour le montant de 302,44 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat de joints

Dans le cadre notamment du plan de sobriété énergétique et de la réduction de la consommation d'énergie, il est nécessaire d'isoler certaines portes et fenêtres en mairie.

Il est ainsi proposé l'acquisition de joints auprès du fournisseur LEGALLAIS BOUCHARD SAS pour le montant de 48,54 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Acquisition d'une bouteille de gaz

Dans le cadre des missions remplies par l'atelier serrurerie du Centre Technique Municipal, il est nécessaire de réapprovisionner le stock du magasin.

Il est ainsi proposé l'acquisition d'une bouteille de gaz auprès du fournisseur CHAVIGNY MATERIAUX CMA pour le montant de 91,98 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Réparation roue sableuse

Afin que l'atelier Garage du Centre Technique Municipal puisse exercer ses missions, et dans le cadre de la réparation d'une roue de la sableuse VA85VOI0197, il est nécessaire d'acquérir des pièces détachées pour sa remise en état.

Il est ainsi proposé l'acquisition d'enveloppe et de chambre à air auprès du fournisseur BESTDRIVE SAS pour le montant de 59,16 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Réparation roue sableuse 2

Afin que l'atelier Garage du Centre Technique Municipal puisse exercer ses missions, et dans le cadre de la réparation d'une roue de la sableuse VA85VOI0198, il est nécessaire d'acquérir des pièces détachées pour sa remise en état.

Il est ainsi proposé l'acquisition d'enveloppe et de chambre à air auprès du fournisseur BESTDRIVE SAS pour le montant de 34,08 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Acquisition traverses - parc de la Sapinière

Dans le cadre du réaménagement du parc de la Sapinière et des travaux réalisés en régie par le service espaces verts, il est nécessaire d'acheter des traverses paysagères en chêne.

Il est ainsi proposé l'acquisition de traverses auprès du fournisseur GAUDELAS SAS pour le montant de 1 310,40 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Fournitures Espaces Verts - Sapinière

Dans le cadre du réaménagement du parc de la Sapinière et des travaux réalisés en régie par le service espaces verts, il est nécessaire d'acheter des fournitures.

Il est ainsi proposé l'acquisition de bandes à clouer, bandes de jute et protections pour troncs auprès du fournisseur GUILLEBERT – OUTILLAGE ESPACES pour le montant de 276,18 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat table pique-nique et tabourets

Dans le cadre de la réfection de la cour intérieure de la mairie et des travaux réalisés en régie par le service espaces verts, il est nécessaire d'acheter une table de pique-nique et des tabourets.

Il est ainsi proposé l'acquisition d'une table de pique-nique ronde et 8 tabourets auprès du fournisseur TOURAINE MATERIAUX pour le montant de 389,00 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Affutage de différents matériels

Dans le cadre du bon fonctionnement de l'atelier menuiserie du Centre Technique Municipal, il est nécessaire de prévoir l'affutage de différents matériels de l'atelier.

Il est ainsi proposé la prestation d'affutage de ruban et molettes auprès du fournisseur FLOKATECH – VAL DE LOIRE AFFUTAGE pour le montant de 62,65 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Acquisition balais

Dans le cadre des missions remplies par l'atelier polyvalent voirie du Centre Technique Municipal, il est nécessaire de réapprovisionner le stock du magasin général.

Il est ainsi proposé l'acquisition de balais pour la balayeuse SCHMIDT SWINGO auprès du fournisseur SOVB – SOCIETE OUEST VENDEE BALAI SAS pour le montant de 838,32 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Acquisition fournitures diverses - CTM

Dans le cadre des missions remplies par l'atelier menuiserie du Centre Technique Municipal, il est nécessaire de réapprovisionner le stock du magasin général.

Il est ainsi proposé l'acquisition de fournitures diverses (colle bois, ferrures, goujons, vis, cylindres, embases…) auprès du fournisseur JORLIN QUINCAILLERIE SARL pour le montant de 565,42 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat câbles, manchons et tendeurs –Sapinière

Dans le cadre du réaménagement du parc de la Sapinière et des travaux réalisés en régie par le service espaces verts, il est nécessaire d'acheter des fournitures.

Il est ainsi proposé l'acquisition de câbles, manchons et tendeurs auprès du fournisseur LEGALLAIS BOUCHARD SAS pour le montant de 387,79 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Acquisition matériaux - CTM

Dans le cadre des missions remplies par l'atelier menuiserie du Centre Technique Municipal, il est nécessaire de réapprovisionner le stock du magasin général.

Il est ainsi proposé l'acquisition de matériaux (panneaux de mélaminé, carrelets en pin, panneaux de contreplaqué, rouleaux de chant PVC…) auprès du fournisseur BARILLET FRANCE CONTREPLAQUE SAS pour le montant de 2 958,36 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Acquisition de colle – Ecole Ambroise Paré élémentaire

Dans le cadre de la demande de l'école Ambroise Paré élémentaire sollicitant les services techniques pour la réparation d'une plinthe dans la salle près de la cantine, il est nécessaire d'acheter de la colle.

Il est ainsi proposé l'acquisition de colle auprès du fournisseur LEGALLAIS BOUCHARD SAS pour le montant de 19,80 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat panneau médium – Ecole Ambroise Paré élémentaire

Dans le cadre de la demande de l'école Ambroise Paré élémentaire sollicitant les services techniques pour la réparation d'une plinthe dans la salle près de la cantine, il est nécessaire d'acheter un panneau de fibres de bois medium.

Il est ainsi proposé l'acquisition d'un panneau auprès du fournisseur BARILLET FRANCE CONTREPLAQUE SAS pour le montant de 99,60 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Acquisition fournitures atelier menuiserie - CTM

Dans le cadre des missions remplies par l'atelier menuiserie du Centre Technique Municipal, il est nécessaire de réapprovisionner le stock du magasin général.

Il est ainsi proposé l'acquisition de fournitures (disques, limes, lames de scie sauteuse, forets, colle…) auprès du fournisseur JORLIN QUINCAILLERIE SARL pour le montant de 307,32 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat de rotules – RENAULT MASTER AK-547-AB

Afin d'assurer la réparation du véhicule RENAULT MASTER immatriculé AK-547-AB, par la régie garage du Centre Technique Municipal, il est nécessaire d'acquérir des pièces.

Il est ainsi proposé l'acquisition de rotules auprès du fournisseur MARCEUL SA pour le montant de 48,82 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat gyrophare

Afin d'équiper le véhicule de viabilité hivernale d'une signalisation lumineuse, pour des raisons de sécurité, il est nécessaire d'acquérir un gyrophare.

Il est ainsi proposé l'acquisition d'un gyroled à éclairage bleu auprès du fournisseur MERCURA STANDBY GROUP pour le montant de 332,64 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat de gazole non routier – Atelier garage du CTM

Dans le cadre des missions remplies par le Centre Technique Municipal, il est nécessaire de réapprovisionner le stock de gazole non routier de l'atelier garage.

Il est ainsi proposé l'acquisition de 5 m3 de GNR auprès du fournisseur CHAPUS PRODUITS PETROLIERS pour un montant estimatif de 6 780,00 € TTC.

Le devis du 3 janvier 2023 annonçait 1 130 € le m3 – à savoir que le prix pourra être différent le jour de la commande, après le CM du 2 février 2023.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat de gazole non routier – stade Georges Boulogne

Dans le cadre des missions remplies par le Centre Technique Municipal, il est nécessaire de réapprovisionner le stock de gazole non routier du stade Georges Boulogne.

Il est ainsi proposé l'acquisition de 1,5 m3 de GNR auprès du fournisseur CHAPUS PRODUITS PETROLIERS pour un montant estimatif de 2 034,00 € TTC.

Le devis du 3 janvier 2023 devis du 3 janvier 2023 annonçait 1 130 € le m3 – à savoir que le prix pourra être différent le jour de la commande, après le CM du 2 février 2023)

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat produits pharmaceutiques – Ecole Jules Ferry

Pour des questions d'hygiène et de sécurité, il est nécessaire de réapprovisionner le stock de produits pharmaceutiques du groupe scolaire Jules Ferry.

Il est ainsi proposé l'acquisition de produits pharmaceutiques auprès du fournisseur PHARMACIE VILVENT pour le montant de 120,00 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Avenant au marché 1414-21 - nettoyage des vitres

La Ville d'Amboise reprend la gestion des contrats relatifs à l'entretien du bâtiment du CCAS. Il est donc nécessaire d'intégrer ce bâtiment au marché n°1414-21 « nettoyage des vitres des bâtiments communaux de la Ville d'Amboise », notifié à l'entreprise AXXOME, le 20 mai 2021 pour 3 ans.

Il est proposé d'intégrer la prestation de nettoyage des vitres du CCAS, au contrat actuel pour un montant supplémentaire annuel forfaitaire de 594,85 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Réparation bornes escamotables

Dans le cadre du contrat d'entretien des bornes escamotables, et suite à un dysfonctionnement des bornes situées rue de la Concorde et à la sortie de la place Michel Debré, la société SPIE propose à la ville un devis de réparation.

Il est ainsi proposé le remplacement moteur de la borne située à la sortie de la place Michel Debré, la réparation de la borne manuelle rue de la Concorde et la reprise de 5 boucles de détection, auprès du prestataire SPIE pour le montant de 8 068,70 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Consultation – entretien des gouttières des bâtiments communaux

La Ville d'Amboise a conclu le 6 mars 2020 un contrat avec la société JOEL THIBAULT pour l'entretien des gouttières, chéneaux et descentes d'eaux pluviales des bâtiments communaux, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 6 mars 2023.

Il est aujourd'hui nécessaire de renouveler la satisfaction de ce besoin par la relance d'une consultation.

Il est ainsi proposé de lancer une consultation auprès de 3 prestataires. Ce besoin est estimé à 33 000 € TTC pour 3 ans.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Réparation réseau eaux pluviales - CTM

La Ville d'Amboise a fait réaliser une inspection télévisée d'une partie du réseau eaux pluviales du Centre Technique Municipal. Il s'avère que le réseau est obstrué par de nombreuses racines.

Pour résoudre ce problème dans les plus brefs délais et éviter des débouchages récurrents un devis a été demandé à l'entreprise SOA.

Il est ainsi proposé une prestation de fraisage et de pose de manchettes en inox au droit de l'anomalie, sur le réseau du Centre Technique Municipal, auprès du prestataire SOA SARP CENTRE OUEST pour le montant estimatif de 6 060 € TTC.

Ce montant peut évoluer en fonction de l'inspection complémentaire et des travaux réellement effectués.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Remplacement armoires de commande d'éclairage public

Dans le cadre du marché de gestion globale de l'éclairage public, et suite à la demande de la ville d'Amboise d'éteindre l'éclairage public entre 23h et 5h afin de réaliser des économies d'énergie, la société SPIE a reprogrammé les 96 armoires de comptage et de commande.

Cependant la coupure n'est pas possible sur 24 d'entre elles, pilotées par un minitel, et l'éclairage reste allumé dans ces secteurs toute la nuit.

Il est ainsi proposé le remplacement des 24 armoires de commande concernés, par des armoires équipées d'horloge socio-astronomique radio synchronisée sur France Inter, auprès du prestataire SPIE pour le montant de 13 447,92 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Maintenance alarmes anti-intrusion

Afin d'assurer la sécurité de certains bâtiments communaux équipés d'un système d'alarme intrusion, il est nécessaire de réaliser des visites d'entretien et de vérification périodique annuelle. Le contrat actuel sera échu le 31 mars 2023.

Il est proposé la maintenance des systèmes d'alarme intrusion à l'entreprise ALARME TOURANGELLE DE SECURITE, prestataire actuel, pour un montant annuel forfaitaire de 1 899,60 € TTC, soit un total de 5 698,80 € TTC pour un contrat de 3 ans.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Contrat de maintenance des portillons

3 portillons pivotants à obstacle ont été installés courant octobre 2022, par l'entreprise PORTALP, dans le hall d'accueil de l'hôtel de ville afin de sécuriser les locaux et gérer les allées et venues du public.

La législation en vigueur rend obligatoire un minimum de 2 visites réglementaires par an, dès la mise en service d'un tel équipement.

Il est proposé de confier à l'entreprise PORTALP le contrat de maintenance dépannage des portillons pour un montant de 964,80 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat de panneau – cimetière de la Grille Dorée

Les services techniques de la ville proposent de poser un panneau d'information dans l'enceinte du cimetière de la Grille Dorée, au niveau du jardin du souvenir, afin d'interdire le dépôt de fleurs ou objets funéraires.

Il est ainsi proposé l'acquisition d'un panneau format 600x400 auprès du fournisseur AXIMUM INDUSTRIE SIGNALISATION VERTICALE pour le montant de 135,12 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Déplacement d'un poteau incendie

Dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité à une piste cyclable et cheminement piéton le long de l'avenue Emile Gounin, il est nécessaire de déplacer un poteau incendie présent sur l'itinéraire.

Il est ainsi proposé la réalisation de ces travaux auprès du prestataire VEOLIA EAU pour le montant de 1 942,08 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Réparation volets roulants – espace Pinasseau

Dans le cadre de l'aménagement de l'espace Paul Pinasseau, il est nécessaire de réparer certains volets roulants du bâtiment difficiles à manipuler.

Il est ainsi proposé cette prestation auprès du fournisseur SODICLAIR pour le montant de 2 451,36 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Travaux d'isolation – école Jules Ferry

Dans le cadre du plan d'économie d'énergie initié par la Ville, il est nécessaire de rénover l'isolation d'une partie de l'école Jules Ferry.

Il est ainsi proposé la commande de ces travaux auprès du prestataire EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES VAL DE LOIRE pour le montant de 4 639,14 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat de panneaux de signalisation

Afin de répondre favorablement à la demande du conservatoire de la confiserie, il est nécessaire d'acquérir deux panneaux de signalisation afin d'indiquer l'établissement.

Il est ainsi proposé l'acquisition de 2 panneaux 1300x300 auprès du fournisseur AXIMUM INDUSTRIE SIGNALISATION VERTICALE pour le montant de 356,21 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Travaux de décapage – place Michel Debré

Dans le cadre des opérations de nettoiement encadrées par les services techniques, il est nécessaire de faire décaper le revêtement de la place Michel Debré.

Il est ainsi proposé la réalisation de cette prestation par l'entreprise CMM DECAPAGE pour le montant de 11 207,87 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Maintenance clapets coupe-feu

Afin de répondre aux prescriptions des réglementations contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public, il est nécessaire entretenir et nettoyer les installations d'aération technique. Le contrat actuel est échu depuis le 31/12/2022.

Après avoir mis en concurrence les entreprises GV DESINFECTION, ADS et TCPE, une seule offre a été reçue. Il est proposé la maintenance des clapets coupe-feu à l'entreprise GV DESINFECTION pour un montant annuel forfaitaire de 1 296,00 € TTC, soit un total de 3 888,00 € TTC pour un contrat de 3 ans.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Aménagement espace repas – Espace Paul Pinasseau

Dans le cadre de l'aménagement de l'espace Paul Pinasseau, il est nécessaire de fabriquer des rangements pour l'espace repas.

Il est ainsi proposé l'acquisition de fournitures auprès du fournisseur BARILLET – FRANCE CONTREPLAQUE SAS pour le montant de 354,36 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat rampe lumineuse CTM

Dans le cadre des fonctions exercées par le responsable régie voirie du Centre Technique Municipal, il est nécessaire de faire équiper son véhicule d'une rampe lumineuse de toit.

Il est ainsi proposé l'acquisition de cet équipement auprès du fournisseur MERCURA STANDBY GROUP pour le montant de 2 023,68 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat de béton

Dans le cadre des fonctions exercées par l'atelier voirie maçonnerie du Centre Technique Municipal et de la programmation de travaux, il est nécessaire de d'acquérir du béton.

Il est ainsi proposé l'acquisition de 10 m3 de béton auprès du fournisseur CHAVIGNY BETON pour le montant de 1 873,20 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Nettoyage des vêtements de travail - CTM

Dans le cadre des fonctions exercées par les agents du Centre Technique Municipal, il est nécessaire de faire nettoyer leurs vêtements de travail.

Il est ainsi proposé l'entretien des vêtements pour le mois de janvier 2023 auprès du prestataire ANRH LINGE pour le montant de 242,40 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat barres de fer - parc de la Sapinière

Dans le cadre du réaménagement du parc de la Sapinière et des travaux réalisés en régie par le service espaces verts, il est nécessaire d'acheter des barres de fer.

Il est ainsi proposé l'acquisition de ces fournitures auprès du fournisseur MARTIN RONDEAU – PROLIANS – HOORMAN SA pour le montant de 98,78 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat tirefonds - parc de la Sapinière

Dans le cadre du réaménagement du parc de la Sapinière et des travaux réalisés en régie par le service espaces verts, il est nécessaire d'acheter des tirefonds.

Il est ainsi proposé l'acquisition de ces fournitures auprès du fournisseur LEGALLAIS BOUCHARD SAS pour le montant de 113,85 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Réparation éclairage – Ecole Rabelais Richelieu

Dans le cadre de la demande de l'école Rabelais – Richelieu pour la réparation de l'éclairage dans les sanitaires et les vestiaires du réfectoire de l'école, il est nécessaire d'acheter des luminaires, détecteurs de présence, boîtes de dérivation et couronne de câbles.

Il est ainsi proposé l'acquisition de ces fournitures auprès du fournisseur SONEPAR SUD OUEST – COMPTOIR DU SUD OUEST SAS pour le montant de 617,21 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Réparation éclairage – Stade des 5 Tourangeaux

Dans le cadre de la réparation du système de pilotage de l'éclairage du stade des 5 Tourangeaux, en régie par l'atelier électricité du Centre Technique Municipal, il est nécessaire d'acheter une horloge électronique.

Il est ainsi proposé l'acquisition de ces fournitures auprès du fournisseur ROY SA pour le montant de 287,74 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Réparation Benne Nissan Cabstar

Afin d'assurer la réparation du véhicule BENNE NISSAN CABSTAR immatriculé AY-730-PQ, par la régie garage du Centre Technique Municipal, il est nécessaire d'acquérir des pièces.

Il est ainsi proposé l'acquisition de flexible du récepteur d'embrayage auprès du fournisseur TOURAINE VI SAS pour le montant de 33,18 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achats luminaires – Ecole Anne de Bretagne

Dans le cadre de la demande de l'école Anne de Bretagne pour la réparation de l'éclairage dans la circulation du réfectoire de l'école, il est nécessaire d'acheter des luminaires.

Il est ainsi proposé l'acquisition de ces fournitures auprès du fournisseur SONEPAR SUD OUEST – COMPTOIR DU SUD OUEST SAS pour le montant de 341,82 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Réparation éclairage – Stade Georges Boulogne

Dans le cadre de la réparation d'un l'éclairage dans l'atelier du stade Georges Boulogne, en régie par l'atelier électricité du Centre Technique Municipal, il est nécessaire d'acheter un projecteur.

Il est ainsi proposé l'acquisition de ces fournitures auprès du fournisseur SONEPAR SUD OUEST – COMPTOIR DU SUD OUEST pour le montant de 181,06 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Arrosage automatique - parc de la Sapinière

Dans le cadre du réaménagement du parc de la Sapinière et des travaux réalisés en régie par le service espaces verts, il est nécessaire d'acheter des fournitures pour la mise en place d'un arrosage automatique.

Il est ainsi proposé l'acquisition de ces fournitures auprès du fournisseur CAPLATUB SAS pour le montant de 51,48 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat de différents fluides - CTM

Dans le cadre des missions remplies par le Centre Technique Municipal, il est nécessaire de réapprovisionner le stock de fluides de l'atelier garage.

Il est ainsi proposé l'acquisition de différents fluides (huile moteur, liquide de freins…) auprès du fournisseur UNIL OPAL SAS pour le montant de 3 311,28 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat pneu – Mercedes Atego

Afin que l'atelier Garage du Centre Technique Municipal puisse exercer ses missions, et dans le cadre de la réparation du véhicule MERCEDES ATEGO immatriculé 657 VV 37, il est nécessaire d'acquérir un pneu pour sa remise en état.

Il est ainsi proposé l'acquisition d'un pneu auprès du fournisseur BESTDRIVE SAS pour le montant de 499,39 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat flexible – Mini pelle Yanmar

Afin que l'atelier Garage du Centre Technique Municipal puisse exercer ses missions, et dans le cadre de la réparation de la mini pelle YANMAR VIO25, il est nécessaire d'acquérir un flexible pour sa remise en état.

Il est ainsi proposé l'acquisition d'un flexible auprès du fournisseur SP FLEX pour le montant de 170,00 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat flexible – Tracteur tondeuse

Afin que l'atelier Garage du Centre Technique Municipal puisse exercer ses missions, et dans le cadre de la réparation du tracteur tondeuse KUBOTA G18, il est nécessaire d'acquérir un flexible pour sa remise en état.

Il est ainsi proposé l'acquisition d'un flexible auprès du fournisseur SP FLEX pour le montant de 188,00 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Réapprovisionnement stock signalisation voirie

Dans le cadre des missions remplies par l'atelier Signalisation du Centre Technique Municipal, il est nécessaire de réapprovisionner le stock du magasin.

Il est ainsi proposé l'acquisition de fournitures (panneaux de signalisation, miroirs, obturateurs, brides, supports galva, vis…) auprès du fournisseur LACROIX CITY pour le montant de 6 226,97 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat bougies et filtre à air - CTM

Dans le cadre des missions remplies par les ateliers du Centre Technique Municipal, il est nécessaire de réapprovisionner le stock du magasin.

Il est ainsi proposé l'acquisition de bougies et éléments de filtre à air auprès du fournisseur BOISSEAU SARL pour le montant de 419,02 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat ballasts LED – service culturel

Dans le cadre de la demande du service culturel sollicitant les services techniques pour la réparation de l'éclairage dans le service, il est nécessaire d'acheter des ballasts LED Xitanium.

Il est ainsi proposé l'acquisition de driver auprès du fournisseur ROY SA pour le montant de 182,74 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat bougies – Brosse de désherbage

Afin que l'atelier Garage du Centre Technique Municipal puisse exercer ses missions, et dans le cadre de la révision annuelle de la brosse de désherbage YVMO, il est nécessaire d'acquérir des bougies pour sa remise en état.

Il est ainsi proposé l'acquisition de bougies auprès du fournisseur BOISSEAU SARL pour le montant de 14,32 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat de bouteilles de gaz - Voirie

Dans le cadre des missions de l'atelier voirie polyvalent, et notamment des missions de désherbage, il est nécessaire d'acquérir des bouteilles de gaz pour les desherbeurs thermiques.

Il est ainsi proposé l'acquisition de bouteilles de gaz auprès du fournisseur ALKAN CARBURANT – FRANCE STATE OIL pour le montant de 408,96 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat triangles de suspension

Afin d'assurer la réparation du véhicule DACIA LOGAN immatriculé BX-575-WJ, par la régie garage du Centre Technique Municipal, il est nécessaire d'acquérir des pièces.

Il est ainsi proposé l'acquisition de triangles de suspension auprès du fournisseur MARCEUL SA pour le montant de 88,27 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat pneus

Afin d'assurer l'entretien du véhicule DACIA LOGAN immatriculé BX-575-WJ, par la régie garage du Centre Technique Municipal, il est nécessaire d'acquérir des pneus.

Il est ainsi proposé l'acquisition de pneus auprès du fournisseur BESTDRIVE SAS pour le montant de 316,51 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat filtre hydraulique - Epareuse

Afin d'assurer l'entretien de l'épareuse sur CLASS NOREMAT VISIOBRA VA20VOI0533, par la régie garage du Centre Technique Municipal, il est nécessaire d'acquérir un filtre hydraulique.

Il est ainsi proposé l'acquisition d'un filtre hydraulique auprès du fournisseur NOREMAT SAS pour le montant de 114,92 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Achat Glace de rétroviseur - Peugeot Expert

Pour des questions de sécurité et afin d'assurer la réparation d'un rétroviseur du véhicule PEUGEOT EXPERT TRAVELLER immatriculé FR-011-LY, par la régie garage du Centre Technique Municipal, il est nécessaire d'acquérir une glace.

Il est ainsi proposé l'acquisition d'une glace auprès du fournisseur GRANDS GARAGES DE TOURAINE SNC pour le montant de 37,36 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Avenant contrat maintenance portes automatiques

La Ville d'Amboise vient d'intégrer la gestion de deux nouveaux bâtiments dans son patrimoine, à savoir la Maison France Services et l'espace Pinasseau. Ces bâtiments sont équipés d'une porte d'entrée automatique, ainsi qu'un rideau métallique pour l'espace Pinasseau.

La législation en vigueur rend obligatoire un minimum de 2 visites réglementaires par an dès la mise en service d'une porte automatique.

Il est proposé d'intégrer la maintenance de ces portes automatiques et rideau, au contrat actuel notifié à l'entreprise RECORD, pour un montant supplémentaire annuel forfaitaire de 1 082,40 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Réparation chauffage école George Sand

La régulation du chauffage du groupe scolaire George Sand a été endommagé suite à un orage, il est donc nécessaire de remplacer la sonde de régulation TREND afin d'assurer le bon fonctionnement et le suivi du système de chauffage de l'école.

Il est ainsi proposé la réalisation de ces travaux par la société DALKIA pour le montant de 6 090,38 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Marquage au sol – gare routière

Dans le cadre de la demande de la CCVA et de TRANSDEV, d'un marquage sécuritaire au niveau de la gare routière de la cité scolaire, il est nécessaire de faire réaliser des travaux de marquage au sol.

Il est ainsi proposé la réalisation de ces travaux auprès du prestataire AZ EQUIPEMENT pour le montant de 2 690,57 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Réparation borne escamotable – Rue Nationale

Dans le cadre du contrat d'entretien des bornes escamotables, et suite à un dysfonctionnement d'une borne située rue Nationale, la société SPIE propose à la ville un devis de réparation.

Il est ainsi proposé la réparation de la borne manuelle auprès du prestataire SPIE pour le montant de 1 899,86 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Consultation achat produits d'entretien

La Ville d'Amboise envisage d'adhérer, à partir de mai 2023, à l'accord-cadre relatif à la fourniture et à la livraison de produits d'entretien ménager gérés par APPROLYS. Le marché précédent est échu depuis le 31 décembre 2022.

Il est cependant nécessaire d'acquérir des produits d'entretien jusqu'à fin avril 2023 pour les besoins des services et donc de lancer une consultation auprès de fournisseurs locaux.

Il est ainsi proposé de lancer une consultation auprès de 3 prestataires. Ce besoin est estimé à 10 000 € TTC pour 3 mois.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires générales et ressources humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : AFFAIRES GENERALES
Lancement de la consultation 1421-23 relative à l'entretien des espaces verts de la Ville d'Amboise

Afin de répondre à son besoin en la matière, la Ville d'Amboise envisage de lancer une consultation relative à l'entretien de ses espaces verts. Cette consultation sera lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique (CCP).

Conformément aux exigences fixées par le CCP, il est envisagé d'allotir cette future consultation de la façon suivante :

N° du Lot	Intitulé du Lot
Lot 1	Tonte et débroussaillage
Lot 2	Taille au taille-haies
Lot 3	Taille au lamier

Ainsi, il proposé que chacun de ces lots puisse donner lieu à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande, d'une durée de validité (période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis) d'un an à compter de sa date de notification, reconductible trois fois tacitement par période d'un an, soit une durée maximale de quatre ans.

En vertu des dispositions de l'article R2162-4 du CCP, il est par ailleurs proposé d'entériner que les prestations pourront être commandées dans les limites financières suivantes :

Lot 1 « Tonte et débroussaillage » :

	1ère période de validité de l'accord-cadre		Par période de reconduction éventuelle	
	Montant Minimum	Montant Maximum	Montant Minimum	Montant Maximum
Montant Total en € HT	Sans minimum	100 000 € HT	Sans minimum	100 000 € HT

Lot 2 « Taille au taille-haies » :

	1ère période de validité de l'accord-cadre		Par période de reconduction éventuelle	
	Montant Minimum	Montant Maximum	Montant Minimum	Montant Maximum
Montant Total en € HT	Sans minimum	50 000 € HT	Sans minimum	50 000 € HT

Lot 3 « Taille au lamier » :

	1ère période de validité de l'accord-cadre		Par période de reconduction éventuelle	
	Montant Minimum	Montant Maximum	Montant Minimum	Montant Maximum
Montant Total en € HT	Sans minimum	50 000 € HT	Sans minimum	50 000 € HT

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Entretien aspirateur

Le service voirie dispose d'un aspirateur Glutton Electric. Le fabricant préconise un entretien lorsque ce matériel atteint les 500 heures de fonctionnement, ce qui est aujourd'hui le cas.

Il est ainsi proposé l'entretien des 500h de fonctionnement de l'aspirateur auprès du prestataire GLUTTON pour le montant de 856 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Réparation réseau eaux usées – Ecole George Sand

La ville d'Amboise a fait intervenir à plusieurs reprises une entreprise pour déboucher le réseau eaux usées obstrué de l'école George Sand.

Par conséquent une inspection télévisée du réseau a été réalisée et il s'avère que le réseau est obstrué par de nombreuses racines.

Pour résoudre ce problème dans les plus brefs délais et éviter des débouchages récurrents (à raison d'environ 1 par mois) un devis a été demandé à l'entreprise SOA.

Il est ainsi proposé une prestation de fraisage et de pose de manchettes en inox au droit de l'anomalie, sur le réseau de l'école George Sand, auprès du prestataire SOA SARP CENTRE OUEST pour le montant estimatif de 8 904,00 € TTC.

(ce montant peut évoluer en fonction de l'inspection complémentaire et des travaux réellement effectués)

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires générales et ressources humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : MOYENS GENERAUX
Achat lampe pour vidéoprojecteur + vidéoprojecteur

1 Remplacement d'une lampe permettant le fonctionnement du vidéoprojecteur de la classe de CM2 de l'école Jules Ferry.

Devis MOTIV'SOLUTIONS

Montant de la dépense		181.00	HT
	Soit	217.20	TTC

2 Remplacement du vidéoprojecteur de l'école Ambroise Paré Élémentaire.

Devis MOTIV'SOLUTIONS

Montant de la dépense		1276.00	HT
	Soit	1555.20	TTC

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires générales et ressources humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : MOYENS GENERAUX
Renouvellement des licences M365

Renouvellement des licences Microsoft 365 permettant l'accès à nos messageries.
Si le renouvellement n'est pas effectif avant la mi-mars 2023, nous n'aurons plus accès à nos mails et perdrons l'historique de notre messagerie.

Devis MOTIV'SOLUTIONS

Montant de la dépense		9 540.48	HT
	Soit	11 448.58	TTC

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : CULTURE
Engagement frais de location technique, spectacle *Goupil &* Kosmao

La Ville d'Amboise organise des représentations du spectacle « Goupil & Kosmao » le 15 février 2023 et a signé en ce sens un contrat de cession avec l'association Monstre(s).

La Ville d'Amboise prend à sa charge les frais liés à la location de matériel technique son et lumière, pour l'organisation du spectacle, en conformité avec la demande de l'association Monstre(s).
A cet effet, un engagement de dépenses est nécessaire auprès d'un prestataire technique qualifié, pour un montant de 217,12 €.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : CULTURE
Engagement frais de location technique, spectacle *Les Imposteurs*

La Ville d'Amboise organise des représentations scolaires du spectacle « Les Imposteurs » le 7 février 2023, à destination des lycéens et a signé en ce sens un contrat de cession avec l'association le théâtre à Spirale, dont le siège social est situé au 55 place de Chambre 57000 Metz.

La Ville d'Amboise prend à sa charge les frais liés à la location de matériel technique son et lumière, pour l'organisation du spectacle en conformité avec la demande du théâtre à Spirale.

A cet effet, un engagement de dépenses est nécessaire auprès d'un prestataire technique qualifié, pour un montant évalué à 150 €.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales Ressource Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : CULTURE
Frais d'hébergement spectacle *Le porteur d'histoire*

La Ville d'Amboise organise une représentation du spectacle « Le porteur d'histoire » le 24 mars 2023 et a signé en ce sens un contrat de cession avec la société de production ACME SAS, dont le siège social est situé au 97, rue de la Folie Méricourt – 75011 Paris.

La Ville d'Amboise prend à sa charge l'hébergement de l'équipe artistique et technique.

A cet effet, il est nécessaire de faire une réservation de chambres auprès d'un prestataire pour un montant de 658 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales Ressource Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : CULTURE
Frais restauration spectacle *Le porteur d'histoire*

La Ville d'Amboise organise une représentation du spectacle « Le porteur d'histoire » le vendredi 24 mars à 20h30 et a signé en ce sens un contrat de cession avec la société de production ACME SAS dont le siège social est situé au 97, rue de la Folie Méricourt – 75011 Paris.

La Ville d'Amboise prend à sa charge directe la restauration de l'équipe artistique et technique le soir du vendredi 24 mars 2023.

A cet effet, il est nécessaire de faire un engagement de dépenses auprès d'un traiteur pour un montant estimé à 150 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales Ressource Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : CULTURE
Frais d'accord piano, spectacle « Rythm Fire »

La Ville d'Amboise accueille, pour une résidence de création au théâtre Beaumarchais, du 20 au 24 février 2023, l'association Tap Dance Paris.

Dans ce cadre, la Ville s'engage à prendre à sa charge les frais d'accord du piano du théâtre, mis à disposition, pour le bon déroulé de la résidence.

A cet effet, un engagement de dépenses est nécessaire auprès d'un prestataire technique qualifié, pour un montant de 100 €.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales Ressource Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : CULTURE
Achats alimentaires pour le catering des artistes
Programmations février mars 2023

A l'occasion de l'accueil des équipes artistiques, le théâtre Beaumarchais met à disposition, dans le foyer, un encas avec café, thé, boissons, fruits, biscuits, confiserie, etc.

Pour organiser cet encas, il est nécessaire d'effectuer des achats alimentaires. Le montant de cette dépense est évalué à 200 € TTC et un bon de commande sera effectué auprès d'un supermarché local à définir.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales Ressource Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : CULTURE
Frais d'hébergement spectacle *Goupil et Kosmao*

La Ville d'Amboise organise deux représentations du spectacle « Goupil et Kosmao » le 15 février à 15h et à 18h et a signé en ce sens un contrat de cession avec l'association Monstre(s), dont le siège social est situé au 11, rue du Manoir de Servigné – 35000 Rennes

La Ville d'Amboise prend à sa charge l'hébergement de l'équipe artistique et technique. A cet effet, il est nécessaire de faire une réservation de chambres auprès d'un prestataire pour un montant de 460.60 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales Ressource Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : CULTURE
Frais d'hébergement association Tap Dance

La Ville d'Amboise organise régulièrement des accueils en résidence de création, au théâtre Beaumarchais. L'association Tap Dance Paris sera accueillie pour travailler son projet « Rhythm Fire » du 20 au 24 février 2022.

Dans le cadre de cette résidence, la Ville d'Amboise propose de prendre en charge l'hébergement de l'équipe artistique et d'effectuer la réservation d'un gîte à cet effet, pour un montant de 472.20€ TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : CULTURE
Achats fournitures-consommables théâtre Beaumarchais

Pour assurer le bon fonctionnement du théâtre Beaumarchais et le bon déroulé des programmations de spectacles, il est nécessaire d'acheter régulièrement des fournitures dites « consommables », en matière de lumière et/ou son.

Le montant de ces dépenses, pour le début de l'année 2023, est de 329,65 €, selon un devis établi par le prestataire et vendeur spécialisé Multi-Sceni.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales Ressource Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : CULTURE
Frais restauration spectacle « Sphère »

La Ville d'Amboise organise une représentation du spectacle « Sphère » le jeudi 9 mars à 20h30 et a signé en ce sens un contrat de cession avec la Compagnie The Soulfull dont le siège social est situé au 3, rue Victor Grossein - 37000 Tours.

La Ville d'Amboise prend à sa charge la restauration de l'équipe artistique et technique le midi et le soir du jeudi 9 mars 2023.

A cet effet, il est nécessaire de faire un engagement de dépenses auprès d'un traiteur pour un montant estimé à 120 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires générales et ressources humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : CULTURE
Frais de location technique - spectacle Sphère

La Ville d'Amboise organise une représentation du spectacle « Sphère » le 9 mars 2023 et a signé en ce sens un contrat de cession avec l'association The Soulfull.

La Ville d'Amboise prend à sa charge les frais liés à la location de matériel technique son et lumière, pour l'organisation du spectacle, en conformité avec la demande de l'association The Soulfull. A cet effet, un engagement de dépenses est nécessaire auprès d'un prestataire technique qualifié, pour un montant évalué à 600 €.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires générales Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : MOYENS GENERAUX
Achat alimentation et logistique - cérémonies patriotiques 2023

Dans le cadre des vins d'honneur des cérémonies patriotiques de 2023, il est proposé d'acheter chez Leclerc pour un montant maximal de 400€ :

- Du café
- Du sucre
- Des filtres à café
- Des nappes
- Des serviettes

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires générales Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : MOYENS GENERAUX
Achat Biscuits - cérémonies patriotiques

Dans le cadre des vins d'honneur des cérémonies patriotiques de 2023, il est proposé d'acheter des biscuits secs salés et sucrés auprès de la Biscuiterie d'Amboise pour un montant de 184.32 €.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires générales Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : MOYENS GENERAUX
Achat boissons – cérémonies patriotiques 2023

Dans le cadre des vins d'honneur des cérémonies patriotiques de 2023, il est proposé d'acheter des boissons (eau, jus d'orange et jus de pomme) chez Fayette pour un montant de 1 368.55€.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires générales Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : MOYENS GENERAUX
Achat Petits fours - Cérémonie du 18 juin 2023

Dans le cadre du vin d'honneur de la cérémonie du 18 juin 2023, il est proposé d'acheter des petits fours auprès de la Boulangerie L'Horloge pour un montant de 299.25 €.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires générales Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : MOYENS GENERAUX
Achat Vins - Cérémonies patriotiques

Dans le cadre des vins d'honneur des cérémonies patriotiques de 2023, il est proposé d'acheter 150 bouteilles de vin blanc et 150 bouteilles de vin rosé auprès du Syndicat des vins pour un montant de 2 340 € (soit 6€ la bouteille de vin rosé et 7€ la bouteille de vin blanc).

Ces vins seront issus de la production de plusieurs vignerons locaux.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires générales Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : MOYENS GENERAUX
Adhésion à l'association Villes Internet

La France est le seul pays à proposer un label pour reconnaître les villes et villages promoteurs de l'Internet citoyen. La marque territoriale « Label National Territoires, Villes et Villages Internet » concerne les villages comme les grandes villes, dès les premiers services connectés aux habitants et usagers du territoire.

Ce label, est une marque territoriale matérialisée par un panneau de @ à @@@@@ à afficher en entrée de ville et dans les supports de communication.

C'est surtout pour la collectivité l'occasion d'évaluer et de faire reconnaître la mise en œuvre d'un Internet local citoyen à la disposition de chacun dans l'intérêt général.

Toute collectivité participante s'engage dans le mouvement de l'internet public et citoyen français et à ce titre reçoit au moins une arobase.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à l'association Villes Internet pour 2023. La cotisation s'élève à 774,72 €.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires générales Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : MOYENS GENERAUX
Prestations retransmission - séances de Conseil Municipal

Afin de pouvoir filmer et retransmettre les séances du Conseil Municipal du 1er semestre, il est proposé de solliciter l'association Indestar.

L'association facture 120 € par séance pour la location du matériel utilisé. Il est donc proposé de prévoir 720 € pour 6 séances.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : AFFAIRES GENERALES
Révision du bail emphytéotique entre la Région Centre Val de Loire et la Ville d'Amboise

La Ville d'Amboise a été saisie par le club d'astronomie, dont l'Observatoire est implanté au milieu du domaine viticole du lycée agricole, afin qu'elle apporte son soutien quant à la restauration et la réhabilitation de cet édifice.

En effet, cet observatoire a été bâti en 1987 mais a été abandonné durant de longues années jusqu'en 2012, laissant l'édifice dans un état problématique. Afin de pouvoir régulariser la situation, il convient d'extraire la parcelle sur laquelle se trouve l'Observatoire du Bail Emphytéotique Administratif qui lie la Ville d'Amboise à la Région Centre Val de Loire, permettant ainsi au lycée d'avoir à disposition un domaine viticole.

Un bornage a déjà été effectué, un plan de la parcelle se trouve en annexe de ce document.

En accord avec le Lycée Agricole, une révision du Bail Emphytéotique Administratif doit être exécutée et une servitude de passage doit être actée en vue de définir un accès aux membres du club d'astronomie.

Il est ainsi proposé d'avoir recours au service de l'étude *Amboise Notaires* pour parachever ce dossier, pour un montant maximal de 1050,00 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : SERVICES TECHNIQUES
Acquisition fournitures atelier menuiserie - CTM

Dans le cadre des missions remplies par l'atelier menuiserie du Centre Technique Municipal, il est nécessaire de réapprovisionner le stock du magasin général.

Il est ainsi proposé l'acquisition de fournitures (disques, limes, lames de scie sauteuse, forets, colle…) auprès du fournisseur JORLIN QUINCAILLERIE SARL pour le montant de 307,32 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires générales Ressource Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : MOYENS GENERAUX
Achat gerbes de fleurs - Cérémonies patriotiques 1er semestre

Dans le cadre des cérémonies patriotiques du 1er semestre 2023, il est proposé de commander auprès de MORISSET fleurs des gerbes de fleurs pour un montant total de 860 € reparti comme suit :

- Pour « La journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc » organisée le 19 mars : 100€

- Pour « La journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation » du 30 avril 2023 : 100€

- Pour la « Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 » : 230€. *(détails ci-dessous)*
  - 80€ pour une gerbe de fleurs à déposer à la Stèle De Gaulle
  - 100€ une gerbe de fleurs à déposer au Monument aux Morts
  - 50€ pour le coussin de fleurs à déposer à l'Eglise

- Pour « la journée nationale de la résistance » le 27 mai 2023 : 80€

- Pour la journée nationale d'hommage aux "morts pour la France" en Indochine le 8 juin 2023 : 80€

- Pour la cérémonie du 18 juin : 270€. *(détails ci-dessous)*
  - 160€ pour une gerbe de fleurs en Croix de Lorraine à déposer à la Stèle De Gaulle
  - 80€ une gerbe de fleurs à déposer à la stèle du Maréchal Leclerc
  - 30€ pour un bouquet rond pour la rue de la Concorde

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires générales Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : MOYENS GENERAUX
Achat Gerbes de fleurs – décès

Au vu du caractère imprévisible des décès qui peuvent survenir, et afin d'anticiper l'envoi de fleurs pour des obsèques, il est proposé de pouvoir procéder à l'achat de 3 gerbes de fleurs d'une valeur de 100€ chacune auprès de Monceau fleurs soit un montant total de 300€.

Ces gerbes sont destinées à rendre hommage à des personnalités engagées dans la vie de la ville afin de saluer la reconnaissance de leurs actions par la collectivité au nom du Conseil Municipal.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : Médiathèque Aimé Césaire
Achats d'alimentation animale

La médiathèque Aimé Césaire accueille dans son jardin, depuis plusieurs années, un paon qu'il convient de nourrir.

Il est donc proposé d'acheter des graines de tournesol bio ainsi que des croquettes pour son alimentation auprès du supermarché Leclerc pour un montant de 50 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : Médiathèque Aimé Césaire
Achats de CD

La médiathèque Aimé Césaire achète régulièrement des nouveautés musicales sous la forme de CD afin de renouveler son fonds et d'élargir son offre.

Il est donc proposé d'acheter les dernières sorties auprès de la société CVS pour un montant de 505.43 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : Médiathèque Aimé Césaire
Achats de DVD

La médiathèque Aimé Césaire fait régulièrement l'acquisition de DVD, afin d'élargir son fonds et de proposer des nouveautés.

Il est donc proposé d'acheter des DVD auprès de la société MJS Vidéo pour un montant de 985.36 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : Médiathèque Aimé Césaire
Achats d'étiquettes RFID

La médiathèque Aimé Césaire appose sur chaque document imprimé une étiquette anti-vol appelée étiquette RFID. Chaque année il est nécessaire de procéder à l'achat de ces étiquettes.

Il est donc proposé d'acheter des étiquettes RFID auprès de la société Pantra pour un montant de 592.80 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : Médiathèque Aimé Césaire
Achats de fournitures

La médiathèque Aimé Césaire, pour son fonctionnement quotidien, a des cartes de lecteurs ainsi que des étiquettes code à barres à apposer sur les documents.

Il est donc proposé d'acheter 1000 cartes de lecteurs et 4000 étiquettes code à barres auprès de la société Aelec pour un montant de 668.40 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : Médiathèque Aimé Césaire
Achats de papier de soie

Dans le cadre de sa programmation, la médiathèque Aimé Césaire propose d'organiser un Atelier Fleurs Géantes en papier de soie.

Cet atelier sera animé par l'équipe de la médiathèque et destiné aux usagers sur inscription. La médiathèque fournira le papier de soie nécessaire à la réalisation de cette activité manuelle.

Il est donc proposé d'acheter du papier de soie auprès de la société Wesco pour un montant de 139.82 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : Médiathèque Aimé Césaire
Achat de présentoirs

Afin de présenter les documents imprimés, la Médiathèque Aimé Césaire renouvelle régulièrement les présentoirs en plexiglass. Il s'agit de remplacer les présentoirs abîmés ou cassés.

Il est donc proposé d'acheter 18 présentoirs à documents auprès de la société Avilex pour un montant de 286.20 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : Médiathèque Aimé Césaire
Achats de rouleaux filmoplast

La médiathèque Aimé Césaire, pour son fonctionnement quotidien, a nécessité d'acheter régulièrement du plastique faisant office de charnières de renforcement des documents imprimés.

Il est donc proposé d'acheter des rouleaux de filmoplast auprès de la société Filmolux pour un montant de 300.60 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : Médiathèque Aimé Césaire
Achats alimentaires - chasse au trésor

La médiathèque Aimé Césaire proposera une chasse aux œufs dans son jardin, le samedi 8 avril 2023, organisée sous la forme d'une chasse au trésor.

Il est donc proposé d'acheter des œufs en chocolat auprès du supermarché Leclerc à Amboise pour un montant de 200 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : Médiathèque Aimé Césaire
Intervention ArboréSciences

La médiathèque Aimé Césaire participe à la Quinzaine de la Parentalité et dans ce cadre, souhaite proposer une animation sur la thématique 2023 « Et si on allait dehors ».

Il est proposé de faire intervenir un animateur de l'association ArboréSciences (3 Allée de Lombardie – 37 000 Tours) le samedi 1er avril 2023 de 14 h à 17 h. Deux ateliers d'animation seraient organisés durant l'après-midi.

Le coût de l'intervention est de 345 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : Médiathèque Aimé Césaire
Prestation Printemps des Poètes

La médiathèque Aimé Césaire participe au Printemps des Poètes, manifestation nationale qui aura lieu du 11 au 27 mars 2023.

Dans ce cadre, la Médiathèque souhaite faire intervenir, dans son auditorium, Antoine Lozac, de l'Association Pôle des Arts Paul Gaudet situé au 30 rue de Villedavid, 37400 Amboise, autour de la proposition « Poèmes en musique » le samedi 18 mars 2023 à 15 h. Cette animation s'adresse à un public familial.

Le devis pour cette prestation de l'association Pôle des arts Paul Gaudet s'élève à 320 € TTC.
Cette somme sera réglée par mandat administratif, sur présentation d'une facture.

La Ville garde à sa charge les droits d'auteur éventuels liés à cette prestation, qui seront versés directement aux organismes concernés.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : Médiathèque Aimé Césaire
Renouvellement d'abonnements jeunesse

La médiathèque Aimé Césaire propose, en complément du prêt de documents imprimés, l'accès et le prêt de magazines. En section jeunesse, il est nécessaire de renouveler 13 abonnements auprès de Milan Presse, qui arrivent à échéance courant février 2023.

Le montant de ces dépenses est de 740.00 € TTC.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : Médiathèque Aimé Césaire
Contrat d'utilisation de la base de données bibliographique ELECTRE

La médiathèque Aimé Césaire utilise quotidiennement la base de données bibliographiques ELECTRE. Cet outil de travail est indispensable et permet de procéder aux achats de documents. ELECTRE permet également la récupération de notices avant intégration dans le catalogue informatisé de la médiathèque.

Cette utilisation est possible après signature d'un contrat d'utilisation avec la Société ELECTRE.

Il est donc proposé de signer le contrat d'utilisation de la base de données bibliographiques ELECTRE, couvrant la période du 20 février 2023 au 19 avril 2024 et dont le montant s'élève à 2 412 euros TTC pour la Ville d'Amboise

Référence : 016993-00806545 du 05/12/2022

ENTRE

La société ELECTRE,

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, au capital de 148 304 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 325 785 210, N° TVA FR 35 325 785 210, dont le siège social est sis 35 rue Grégoire-de-Tours, à Paris (75006), France, représentée par son directeur exécutif Data Services en exercice, M. Patrice Ribeaucourt,

d'une part, ci-après dénommée « ELECTRE »,

ET

Médiathèque Aimé Cesaire / Amboise

Forme juridique	
Adresse du siège social	
RCS (ville, numéro)	
SIREN (ou N° identification unique)	
Représentée par (nom, fonction)	

d'autre part, ci-après dénommée « le CLIENT »,

« ELECTRE » et « le CLIENT » ensemble et exclusivement dénommées « les Parties ».

APRES AVOIR PRÉALABLEMENT EXPOSÉ QUE :

Dans le cadre de son activité, ELECTRE produit une base de données bibliographiques informatisée originale, et commercialise des données de référence produites par certains de ses partenaires.

LE CLIENT utilise les services liés aux données fournies par ELECTRE. Ces services sont décrits et répertoriés en annexe au présent Contrat.

Les Parties se sont rapprochées pour formaliser les conditions et modalités d'utilisation des Données fournies par ELECTRE.

LES PARTIES SONT CONVENUES CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

ELECTRE concède au CLIENT un droit exclusivement personnel, non exclusif et non transmissible lui permettant un accès à la Base de données ELECTRE.

Ce droit est octroyé dans le cadre d'un abonnement, dont les caractéristiques (produits souscrits, quantités, tarifs, période d'effet, etc.) sont décrites dans une annexe au présent contrat.

ARTICLE 2 : DEFINITION

- Base de données : désigne la base de données, constituée d'un ensemble de Notices conçues et réalisées sous la direction d'ELECTRE en qualité de producteur de base de données et accessibles par son Portail Electre.com, par ses API ou par ses applications mobiles.

- API : acronyme de « Application Programming Interface » ; qui désigne un flux de données automatisé entre ELECTRE et le CLIENT, qui permet de mettre à disposition les données bibliographiques d'ELECTRE dans les outils propres du CLIENT. Ces flux sont qualifiés « API d'alimentation » lorsque les données sont régulièrement copiées en masse au sein d'un système propre au CLIENT, ou « API de recherche » lorsque les données sont appelées unitairement suite aux requêtes formulées dans les systèmes du CLIENT, sans y être stockées pour l'ensemble.

- Notice : désigne toute fiche d'information au sujet d'un livre, d'une œuvre musicale, d'un film ou d'un jeu vidéo. Cette fiche peut contenir par exemple une description, un résumé, des mots-clés, des indexations, etc.

- **Portail Electre.com** : désigne le portail de consultation des données d'ELECTRE, disponible via un navigateur Internet, et agrémenté de certaines fonctionnalités (recherche, préparation de commandes, etc.) L'accès au Portail est sécurisé.

ARTICLE 3 : PROPRIETE DES DONNEES

ELECTRE garantit disposer des droits sur la Base ELECTRE en sa qualité de producteur de cette base au sens de l'article L.341-1 du code la propriété intellectuelle et donc la jouissance paisible des Données fournies.

Les Données fournies sont et demeurent la propriété exclusive d'ELECTRE.

ARTICLE 4 : UTILISATION DES DONNEES

Le présent contrat prévoit que le CLIENT dispose des Données fournies par ELECTRE dans le cadre des utilisations suivantes :

- Consulter le Portail Electre.com pour les besoins de fonctionnement internes du CLIENT, afin d'effectuer par exemple des recherches, consultations de Notices, préparer des commandes, et de façon plus générale gérer le catalogue de livres ou de produits culturels du CLIENT,
- Alimenter un système informatique de gestion pour les besoins de fonctionnement internes du CLIENT, afin d'effectuer par exemple des recherches, consultations de Notices, préparer des commandes, et de façon plus générale gérer le catalogue de livres ou de produits culturels du CLIENT,
- Enrichir un catalogue propre au CLIENT destiné à la commercialisation d'articles (livres, produits culturels), par exemple sur un site de vente en ligne.
- Utiliser le contenu des notices pour ses besoins de promotion

et de Marketing digital ou papier envers ses propres clients ou utilisateurs dans la limite de 1.000 notices par an.

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS DU CLIENT

Le CLIENT s'engage à :

- Respecter les usages expressément convenus et selon les modalités définies au Contrat, dont les dispositions sont d'interprétation stricte ;
- Respecter le droit de propriété intellectuelle d'ELECTRE sur les Notices et la Base de données ;
- Respecter l'intégrité des Notices et de la Base de données et n'y apporter aucune modification ou altération de quelque nature que ce soit ;
- Ne pas communiquer ou transmettre à un tiers les informations issues de la Base de données ou des Notices, en totalité ou seulement en partie, sans l'accord préalable et écrit d'ELECTRE.
- Ne pas commercialiser les informations issues de la Base de données ou des Notices, en totalité ou seulement en partie, à titre gratuit ou onéreux. De même, le CLIENT n'est pas autorisé à proposer à un tiers des services (prestations d'analyses de données, fournitures de classements ou de notations, etc.) dont la valeur proviendrait en tout ou partie des données mises à disposition par ELECTRE.
- Dans le cas où les Données fournies par ELECTRE seraient rendues visibles par le CLIENT auprès de tiers extérieurs à son organisation, le CLIENT s'engage à garantir la protection et l'identification de ces Données, en faisant clairement apparaître toute mention se rapportant aux droits d'ELECTRE, mention apposée auxdites Données. Le CLIENT déclare à cet égard qu'il a parfaite connaissance que cette obligation revêt un caractère essentiel et déterminant ;
- LE CLIENT permet à ELECTRE de le citer comme référence-client dans ses documentations commerciales.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS D'ELECTRE

ELECTRE s'engage à :

- Pour une utilisation par le Portail Electre.com, faire parvenir, dans les meilleurs délais après la signature du présent contrat, par message électronique auprès de l'administrateur du compte identifié par le CLIENT, un code d'accès au Portail Electre.com. Ce code est personnel, intransmissible et doit être gardé secret ;
- Pour une utilisation par API, à fournir au CLIENT l'accès aux données prévues dans le cadre de son abonnement. En cas d'impossibilité de fourniture des données ou des visuels, ELECTRE s'engage à prévenir le CLIENT dans les 24h suivant l'incident (sauf incapacité due à un cas de force majeure), et à proposer au CLIENT un mode alternatif de livraison des données ;
- ELECTRE met à disposition du CLIENT un service d'assistance par mail (support@electre.com) et téléphonique du lundi au vendredi, en dehors des jours fériés, aux heures ouvrables de 9h à 18h.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE DU CLIENT

LE CLIENT doit mettre en œuvre les mesures techniques propres à faire obstacle à :

- Toute extraction des données fournies par ELECTRE à des fins malveillantes, notamment au moyen de dispositifs informatiques automatisés permettant la reconstitution des données par téléchargement. Le CLIENT filtrera les robots malveillants tout en permettant aux robots bienveillants et robots commerciaux de crawler et d'indexer le contenu du CLIENT.
- Toute interconnexion directe ou indirecte des données fournies par ELECTRE avec un dispositif informatique tiers non autorisé au Contrat.
- Toute utilisation exagérée des ressources techniques mises à disposition par ELECTRE dans le cadre de la fourniture des données par API (ainsi, la bande passante), en raison notamment de la mauvaise implémentation d'un flux par le CLIENT qui donnerait lieu à des appels trop fréquents ou trop volumineux au regard du besoin réel des utilisateurs. Dans le cas d'une utilisation qu'ELECTRE jugerait exagérée, ELECTRE se réserve le droit de suspendre les accès du CLIENT jusqu'à la mise en place d'actions correctives par le CLIENT.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITE D'ELECTRE

ELECTRE ne pourra être tenue responsable des dommages qui pourraient résulter de l'exploitation des Notices ou de la Base de données. Il est expressément convenu qu'ELECTRE ne saurait être tenue responsable d'une perte de profits, d'une baisse d'activité ou d'un manque à gagner pour le CLIENT. ELECTRE ne pourra être tenue responsable de l'impossibilité momentanée d'accéder à la Base de données pour des raisons indépendantes de sa volonté, pour maintenance ou en cas de force majeure.

Si une condamnation devait être prononcée à l'encontre d'ELECTRE, pour quelque raison que ce soit, la condamnation à des dommages et intérêts effectivement dus par ELECTRE au CLIENT ne pourra en aucun cas être supérieure aux sommes versées annuellement à ELECTRE au titre du présent contrat.

ARTICLE 9 : DUREE, TARIFS ET FACTURATION

9.1 Durée

Le Contrat est prévu pour une durée initiale d'un (1) an. Il prend effet à la date indiquée en annexe au présent Contrat.

9.2 Reconduction

Le contrat se renouvellera par reconduction expresse pour des périodes successives d'un (1) an, aux conditions en vigueur à la date du renouvellement, si et seulement si les Parties ont convenu par écrit du renouvellement. Cet accord peut être formalisé par un devis adressé par ELECTRE au CLIENT et signé par le représentant du CLIENT.

9.3 Tarifs

Le contenu de l'abonnement ainsi que les tarifs appliqués sont définis en annexe au présent Contrat.

9.4 Facturation

L'abonnement est facturé annuellement à terme à échoir.

- La première facture est émise après signature du Contrat associé, lors de la mise en place de la prestation.
- Lors des renouvellements, les factures sont émises en prévision de la date anniversaire de l'abonnement (environ un mois avant).

9.5 Evolution du tarif

Les prix seront révisés à chaque renouvellement annuel selon un taux qui sera compris entre 0% au minimum et 3% au maximum.

9.6 Conditions de règlement

Toute facture est payée par virement par le CLIENT sous trente (30) jours à compter de la date de la facture. Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé.

Dans le cas où une facture échue ne serait pas intégralement réglée par le CLIENT, et dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception par le CLIENT d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, ELECTRE se réserve la faculté de suspendre l'exécution du présent Contrat jusqu'au paiement de la facture considérée, et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels ELECTRE pourrait prétendre.

En cas de retard de paiement aux termes fixés et sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette :

- Les sommes dues porteront intérêt de plein droit au taux d'intérêt légal de la Banque Centrale Européenne majoré de dix

Annexe : Description de l'abonnement aux services Electre

Date de prise d'effet du contrat : 20/02/2023

Numéro de client : 016993

Numéro d'abonnement : 00806545

Période d'abonnement		
Début : 20/02/2023	Fin : 19/02/2024	
Services accordés	Quantité	Montant HT
Consultation illimitée - 1 accès	1	1 850,00 €
Consultation illimitée - 1 accès supplémentaire offert	1	0,00 €
Forfait export inclus (notices Gabarit)	3000	0,00 €
Forfait export inclus	2000	0,00 €
Opac Enrichissement Catalogue Livres	1	160,00 €
	Total HT	2010 €
	Total TTC*	2412 €

**dont TVA au taux en vigueur à la date de facturation*

Adresse de facturation :

Mairie de Amboise
60, rue de la Concorde
BP 247
37402 Amboise Cedex

(10) points, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette ;

- Une indemnité forfaitaire de quarante euros (40€) sera perçue par ELECTRE au titre des frais de recouvrement.

ELECTRE peut toutefois, à sa propre discrétion, proposer au CLIENT le règlement des factures par prélèvement automatique bancaire. Afin de valider ce mode de règlement, le CLIENT devra retourner une autorisation de prélèvement fournie par ELECTRE, ou tout autre document exigé par les établissements bancaire.

En cas de rejet de prélèvement, ELECTRE demandera au CLIENT de régulariser sa situation dans les meilleurs délais. ELECTRE se réserve la faculté de suspendre l'exécution du présent Contrat jusqu'au paiement des sommes dues, et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels ELECTRE pourrait prétendre.

ARTICLE 10 : RESILIATION DU CONTRAT

En cas de violation par le CLIENT de l'une quelconque de ses obligations contractuelles, ELECTRE pourra notifier la résiliation immédiate et de plein droit du présent contrat, dix (10) jours après l'envoi d'une lettre de mise en demeure restée sans effet.

En cas de résiliation anticipée du présent contrat et ce quelle que soit sa cause, le montant du présent contrat reste intégralement dû par le CLIENT sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus à ELECTRE.

En cas de non renouvellement du Contrat ou de résiliation pour faute imputable à ELECTRE, les informations déjà transmises en application du Contrat pourront rester en la possession du CLIENT pendant les trois (3) mois qui suivent l'interruption dudit Contrat. Au-delà, le CLIENT s'engage à interrompre toute utilisation des Données fournies par Electre et à les détruire.

En cas de résiliation pour faute imputable au CLIENT, résiliation, annulation, ou interruption du Contrat pour toute autre cause que celle prévue à l'alinéa précédent, le CLIENT s'engage à interrompre sans délai toute utilisation des Données fournies par Electre et à les détruire.

ARTICLE 11 : INTUITU PERSONAE

Outre la prise en compte des paramètres économiques et commerciaux, les Parties reconnaissent que la considération d'intuitu personae a contribué de manière déterminante à la conclusion du Contrat, de part et d'autre.

Aussi, tout changement significatif dans la structure du capital ou dans le contrôle de l'une des Parties, société à capitaux privées, pourra permettre à l'autre Partie de mettre fin au contrat par anticipation sans compensation financière ni versement de dommages et intérêts. Cette décision devra être notifiée par la Partie souhaitant mettre fin au contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle prendra effet un (1) mois après la réception de la lettre.

ARTICLE 12 : NULLITE ET MODIFICATION DE CONTRAT

Il ne peut être apporté de modification au Contrat que par un écrit ayant reçu l'accord exprès des deux Parties signataires. Aucune pratique ou tolérance ne saurait donc constituer une modification et valoir acceptation d'une modification.

Le Contrat annule et remplace toute convention, contrat, accord, oral, écrit, ou électronique, que les Parties auraient pu passer antérieurement et relatives à des prestations de même nature.

Si l'une quelconque des dispositions du Contrat devait être déclarée nulle ou non applicable au regard d'une règle de droit ou d'une loi en vigueur, elle sera réputée non écrite mais n'entrainera la nullité d'aucune des autres clauses du Contrat, sous réserve que sa suppression n'entraine pas de rupture de l'équilibre convenu entre les Parties.

Les Parties feront leurs meilleurs efforts afin de négocier et de mettre en œuvre une stipulation d'effet équivalent.

ARTICLE 13 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La société Electre met en œuvre des traitements de données à caractère personnel en conformité avec les dispositions légales applicables et notamment le Règlement UE 2016/679 dit « RGPD ». Pour faire valoir ses droits, l'Abonné pourra écrire à Electre, 35 rue Grégoire de Tours 75006 Paris, ou bien à l'adresse mail dpo@electre.com. Toutes les données à caractère personnel sont traitées par ELECTRE conformément à sa Politique de Protection des données personnelles consultable sur son site web.

ARTICLE 14 : LITIGES

En cas de litiges relatifs à la conclusion, à l'exécution ou à l'interprétation des présentes, les Parties devront tenter de bonne foi de parvenir à un accord amiable permettant de régler cette difficulté. Pour ce faire la Partie la plus diligente devra provoquer une réunion entre les représentants de chaque Partie.

Dans le cas où l'autre Partie refuserait une telle rencontre, ou ne répondrait pas à la demande de rencontre dans un délai de quinze (15) jours, ou encore si aucun accord amiable n'était trouvé, le différent serait alors soumis à la compétence du Tribunal de Commerce de Paris, sur l'initiative de la Partie la plus diligente.

Toutefois, les obligations prévues aux précédents alinéas ne peuvent faire obstacle au droit de résiliation prévue à la Convention ni au droit de solliciter en justice toute mesure provisoire destinée à la sauvegarde des droits des Parties.

ARTICLE 15 : CONFIDENTIALITE

Chacune des Parties s'engage à ne communiquer tout ou partie du présent Contrat à un tiers qu'avec l'accord de l'autre Partie.

Pour LE CLIENT,	Pour ELECTRE,
Date de signature :	Date de signature : 05/12/2022
Nom du signataire :	Patrice Ribeaucourt
Signature :	Signature :

Electre DATA SERVICES

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : RESSOURCES HUMAINES
Bon de commande de formation PSE1

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2021-469 du 19 avril 2021 relatif à la sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent,
Vu l'arrêté du 6 janvier 2021 portant dérogation à l'arrêté du 21 décembre 2020 sur l'organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours,

Considérant que l'éducateur sportif du service des sports, dans le cadre de ses missions professionnelles auprès du public, doit effectuer chaque année 6 heures de révision obligatoire de son PSE1,

Considérant que les frais sont prévus au budget annuel de formation de la collectivité.

Il sera demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le devis et le bon de commande du recyclage de formation pour cet agent pour un montant de 75.00€ net.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : RESSOURCES HUMAINES
Formation « Inclusions des enfants en situation de handicap » (2ème partie)

Afin de parfaire les compétences des agents du service périscolaire sur l'accueil des enfants en situation de handicap, il convient de poursuivre leur formation initiée l'an dernier via l'institut du travail social. 4 jours de formation dite « analyse des pratiques » seront alors programmés courant 2023.

Il est ainsi proposé d'approuver l'engagement de la prestation de formation auprès de l'Institut du travail social pour 2 960 € et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention y afférent.

Convention initiale

Institut du Travail Social TOURS

Convention de prestation n° 5317

Entre les soussignés :

Le centre de formation : Institut du Travail Social Tours (ci-dessous dénommé ITS Tours), 17 rue Groison - BP 77554 - 37075 TOURS CEDEX 2

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24.37.00082.37 auprès du Préfet de la Région Centre

> représenté par Monsieur Olivier CANY, Directeur de l'ITS,

d'une part,

et, en tant que Demandeur de prestation : MAIRIE D'AMBOISE – Service périscolaire - 60 rue de la Concorde – 37400 AMBOISE

> représenté par d'autre part,

Article 1 – Objet

En exécution de la présente convention, l'ITS Tours organisera l'action suivante :

Analyse de la pratique

Article 2 – Nature de l'action

Accompagnement des équipes.

Article 3 – Durée, dates et lieu de la prestation

- Durée de l'action : 16 h, soit 4 séances de 2 h 00 par groupe.
- Dates et horaires : Les ~~[illegible]~~ 28/02-11/04-13/06/23-19/09/2023

Groupe 1 : de 09 h 00 à 11 h 00 – Groupe 2 : de 14 h 00 à 16 h 00

- Lieu : Dans les locaux de la structure à Amboise.

Article 4 – Effectif

Effectif concerné par l'action : 4 à 12 personnes par groupe

La règle de présence des participants à chaque séance est définie par l'animateur des séances au démarrage de l'action. L'organisme de formation établira des feuilles d'émargement vierges sur lesquelles les participants s'inscriront et signeront à chaque séance. Pour ce type de prestation, des attestations ou certificats de réalisation ne sont pas délivrés.

Article 5 – Modalités de déroulement de l'action

Le Pôle Formation Continue, Conseil et VAE s'engage à mettre à la disposition de l'organisme demandeur Madame Sonia PAREUX pour la réalisation de cette action.

Le cas échéant et au regard des conditions sanitaires, cette action de formation pourra se faire tout ou partie en distanciel après accord écrit (mail) des contractants.

Article 6 – Dispositions financières (cocher la case correspondante)

- Le demandeur est organisme privé :

☐ En règlement de cette prestation, le Demandeur s'engage à s'assurer du versement à l'ATEC-ITS de la somme de 185 € de l'heure, soit 370 € par séance de 2 heures, pour un total de 2 960 € pour 8 séances.

Le règlement s'effectuera à réception des factures selon les modalités suivantes :

- règlement à la fin de la formation

- Le demandeur est organisme public :

☐ La facturation sera transmise par Chorus Pro.

N° de SIRET :

N° d'engagement :

Le demandeur s'engage à envoyer un bon de commande à l'organisme de formation dans les meilleurs délais avec toutes les mentions nécessaires. Si des références manquent et bloquent l'envoi par Chorus Pro, la facture sera envoyée par courrier au demandeur. Les modalités de règlement des factures restent les mêmes que précédemment indiqué.

Les réunions de calage, synthèses, bilans intermédiaires ou finaux (en présentiel ou distanciel), non mentionnés au devis et nécessitant la présence de l'intervenant, seront facturés 45€/heure.

Dans le cas d'une intervention mutualisée entre plusieurs structures, nécessitant un conventionnement par structure, la charge administrative occasionnée sera facturée à hauteur de 50 euros par convention supplémentaire.

Article 7 – Clause de dédit

En cas de dédit moins de 15 jours avant le début de l'action, un montant de 75 % du coût de la prestation est dû.

Article 8 – Non réalisation de la prestation et dédommagement

En cas de non-réalisation d'une partie de la prestation tel que prévu dans la convention du fait du demandeur, la facturation sera établie sur la base des heures effectivement dispensées. A cette facturation, s'ajoutera – y compris en cas de force majeure dûment reconnue -, au titre du dédommagement des frais engagés par le Centre de formation, une somme forfaitaire égale à 75 % du coût des heures d'intervention non effectuées.

Les sommes versées au titre de dédommagement ne peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Article 9 – Conformité des locaux

Le commanditaire s'engage :

- à ce que ses locaux mis à disposition pour effectuer la formation respectent la conformité réglementaire des conditions d'accueil du public
- à informer l'ITS dans le cas de locaux ne permettant pas l'accès aux personnes à mobilité réduite.
- Le client et bénéficiaire de la formation en intra s'engage à mettre à disposition des moyens humains, techniques adaptés et un environnement approprié à la prestation.

Article 10 – Assurance

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la réglementation sur les accidents de travail et de trajet au titre de leur activité salariée.

En application de l'article 1384 du Code Civil, le Demandeur couvrira les risques encourus du fait du stagiaire, soit en souscrivant une police d'assurance, soit en avisant sa compagnie des conditions nouvelles créées par le cycle.

De même le Directeur de l'Institut couvrira les risques encourus par les stagiaires du fait de leur présence dans les locaux de l'ITS lorsque s'y déroule la prestation.

Article 11 – Validité de la convention

La présente convention est valable pour la durée de la prestation telle que mentionnée à l'Article 3.

Elle prend effet à compter du mercredi 14 décembre 2022.

Le Demandeur s'engage à :

- renvoyer à l'ITS un exemplaire de la convention dûment signée,
- conserver un exemplaire pour lui-même.

Fait en deux exemplaires, à Tours, le mercredi 14 décembre 2022

Le demandeur	Le Centre de formation
.....	Agnès FRATOCCHI
	Responsable du Pôle Formation Continue,
	Conseil et VAE
Signature	

Un exemplaire dûment complété à retourner à :

ITS Tours

Pôle Formation Continue, Conseil et VAE

17 rue Groison, BP 77554

37075 TOURS CEDEX 2

Màj 16/11/2022 – v1

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : RESSOURCES HUMAINES
Conventions de mise à disposition individuelles ascendantes et descendantes de plein droit de personnel enfance-jeunesse entre la ville d'Amboise et la CCVA

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 863-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Par délibération en date du 8 décembre 2015, le Conseil Municipal de la Ville d'Amboise a approuvé la signature d'une convention de mise à disposition individuelle ascendante de plein droit de personnel enfance-jeunesse avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

A compter du 1er janvier 2023, 3 animateurs contractuels de la ville d'Amboise sont stagiairisés au sein des effectifs de la ville d'Amboise. En parallèle ils sont mis à disposition auprès de la Communauté de Commune du Val d'Amboise afin d'assurer l'accueil de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Il convient donc d'établir les conventions de mise à disposition individuelles ascendantes et descendantes de plein droit prises en application de l'article L5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales de la façon suivante :

<u>A compter du 1er janvier 2023 la commune met à disposition de la CCVA :</u>

- 1 adjoint d'animation à raison de 56.72 % de son temps de travail
- 1 adjoint d'animation à raison de 46.69 % de son temps de travail
- 1 adjoint d'animation à raison de 45.70 % de son temps de travail

Les conventions prennent effet le 1er janvier 2023.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : RESSOURCES HUMAINES
Mise à disposition d'un agent communal à hauteur de 60% auprès du CCAS dans le cadre de la réussite éducative.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Monsieur Le Maire rappelle que les textes régissant la Politique de la Ville, dont le plan de cohésion sociale du 30 juin 2004 et la loi n° 2005-32 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, inscrivent la mise en place d'un Programme de Réussite Educative (PRE) sur le territoire.

Le Projet de Réussite Educative concentre ses actions sur les quartiers « politique de la ville » en direction des enfants qui y vivent. Le conseil Municipal d'Amboise, par délibération en date du 5 novembre 2019, a validé la mise en place d'un projet de réussite Educative sur la ville d'Amboise à destination des enfants de 2 à 16 ans, qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à la réussite scolaire et éducative.

Le PRE propose un accompagnement individualisé, qui prend en compte l'enfant et sa famille par une approche globale (scolarité, santé, loisirs, culture, vie familiale et sociale). Il se matérialise notamment par la désignation d'un coordonnateur et d'un référent de parcours qui accompagneront l'enfant et sa famille à travers des pistes d'actions construites avec les membres d'une équipe pluridisciplinaire de soutien.

Le CCAS d'Amboise a été désigné par la délibération du 5 novembre 2019, comme structure juridique pour le portage et la mise en place du PRE.

Le Maire propose au Conseil Municipal de signer la convention pour un agent titulaire à hauteur de **60% du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.**

La convention jointe précise, conformément à l'article 2 du décret du 18 juin 2008 susvisé : « les conditions de mise à disposition, du fonctionnaire intéressé et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui lui sont confiée, ses conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de son activité. »

L'agent concerné a formalisé par écrit son accord.

Le CCAS remboursera à la Commune d'Amboise la rémunération du fonctionnaire, les cotisations et contributions y afférentes, ainsi que les charges mentionnées au deuxième alinéa du III de l'article 6 du décret n° 2008-580, à hauteur des 60% de mise à disposition.

CONVENTION
DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT MUNICIPAL
ENTRE LA COMMUNE D'AMBOISE ET LE CCAS

Entre
La Commune d'Amboise représentée par son Maire, Monsieur Thierry BOUTARD, habilité par délibération,

d'une part

Et
Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) représenté par son Président, Monsieur Thierry BOUTARD,

d'autre part

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment les articles 61 à 63,
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans ces emplois permanents à temps non complet,
- Vu le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,
- Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
- Vu la délibération du Conseil d'administration du CCAS en date du 6 février 2023,
- Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville d'Amboise en date du 2 février 2023,
- Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article R.123-23
- Vu l'accord écrit de l'agent,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet et durée de la mise à disposition
La Commune d'Amboise met à disposition du CCAS, Madame Marie-Christine HUARD, agent titulaire du cadre d'emplois des Animateurs territoriaux pour exercer les fonctions de Référent et de coordonnateur du Programme de Réussite Educative, à hauteur de 60% de son temps de travail**, à compter du 1er janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023.**
Dans ce cadre, l'agent participera à l'ensemble des actions du dispositif partenarial de réussite éducative inscrit au contrat de cohésion urbaine et sociale.

L'activité de référent sera de :

- Préparer et garantir la programmation des actions liées au PEDT et au PER,
- Garantir la cohérence des actions mises en œuvre du projet,
- Analyser la pertinence du projet au regard de l'analyse de la situation et recueillir les attentes,
- Piloter et animer les groupes techniques et les équipes pluridisciplinaires,
- Retransmettre à l'équipe de réussite éducative de secteur les éléments essentiels pour une aide à la décision.
- Effectuer le suivi du projet en partenariat avec tous les acteurs du dispositif.

L'activité de coordonnateur sera de :

- Renforcer la présence éducative pendant tous les temps de vie des enfants et des adolescents repérés, en impliquant les parents,
- Fédérer l'action éducative en renforçant les liens avec l'action sociale à travers la mise en place de suivis individualisés,
- Engager, avec les acteurs de terrain, un diagnostic partagé et un repérage du public concerné,
- Coordonner les actions, le suivi des enfants repérés et de leurs familles,
- Gérer le dispositif dans ses aspects administratifs, financiers et organisationnels.

Article 2 : Conditions d'emploi
La situation administrative et les décisions (avancements, octroi de temps partiel, congés maladie sauf CMO, congé de formation, actions relevant du CPF, discipline, etc …) de cet agent relèvent de la Commune d'Amboise.

Article 3 : Rémunération
La Commune d'Amboise versera à cet agent la rémunération correspondant à son grade d'origine.
Les indemnités liées au remboursement des frais sont versées par la Commune d'Amboise.

Article 4 : Remboursement
Le CCAS remboursera à la Commune d'Amboise le montant de la rémunération de l'agent et toutes les charges afférentes à l'emploi à hauteur de 60% de son temps de travail.
La Commune émettra un titre de recettes le 15 décembre 2022 et le 15 juillet 2023.

Article 5 : Contrôle et évaluation de l'activité
Le coordonnateur du PRE exerce ses fonctions sous l'autorité du Président du CCAS.
En cas de faute disciplinaire l'administration d'origine est saisie par l'établissement d'accueil.

Article 6 : Congés pour indisponibilité physique
La Commune d'Amboise prend les décisions relatives aux congés de maladie ordinaire et en informe le CCAS.
Il en est de même pour les décisions relatives aux autres congés prévus aux 3° à 11° de l'article 57 qui relèvent de l'employeur d'origine.
La Commune d'Amboise verse les prestations servies en cas d'indisponibilité physique, et supporte seule la charge de la rémunération versée en cas d'accident de service, de maladie professionnelle et l'allocation temporaire d'invalidité.
Le CCAS remboursera les charges liées au maintien de la rémunération en maladie ordinaire.

Article 7 : Formation
Le CCAS supporte seul les dépenses occasionnées par les actions de formation en lien avec le poste dont il fait bénéficier Madame Marie-Christine HUARD mise à disposition.
La Commune d'Amboise prend les décisions relatives au bénéfice du compte personnel de formation (CPF).

Article 8 : Fin de la mise à disposition
La mise à disposition de Madame Marie-Christine HUARD peut prendre fin :

- au terme prévu à l'article 1 de la présente convention,
- dans le respect d'un délai de préavis d'un mois avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention, à la demande de l'intéressé, de la collectivité d'origine ou de l'organisme d'accueil,

- sans préavis, en cas de faute disciplinaire, par accord entre la collectivité d'origine et l'organisme d'accueil.

Article 9 : Contentieux
Les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent du Tribunal Administratif d'Orléans.

Article 10 : La présente convention sera annexée à l'arrêté de mise à disposition individuel pris pour l'agent. Elle est transmise au fonctionnaire avant signature dans des conditions lui permettant d'exprimer son accord.

Fait à Amboise, le

Thierry BOUTARD
Maire d'Amboise

Thierry BOUTARD
Président du CCAS

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : RESSOURCES HUMAINES
Mise à disposition d'un agent communal à hauteur de 100% auprès du CCAS dans le cadre de la réussite éducative.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Monsieur Le Maire rappelle que les textes régissant la Politique de la Ville, dont le plan de cohésion sociale du 30 juin 2004 et la loi n° 2005-32 de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, inscrivent la mise en place d'un Programme de Réussite Educative (PRE) sur le territoire.

Le Projet de Réussite Educative concentre ses actions sur les quartiers « politique de la ville » en direction des enfants qui y vivent. Le conseil Municipal d'Amboise, par délibération en date du 5 novembre 2019, a validé la mise en place d'un projet de réussite Educative sur la ville d'Amboise à destination des enfants de 2 à 16 ans, qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à la réussite scolaire et éducative.

Le PRE propose un accompagnement individualisé, qui prend en compte l'enfant et sa famille par une approche globale (scolarité, santé, loisirs, culture, vie familiale et sociale). Il se matérialise notamment par la désignation d'un coordonnateur et d'un référent de parcours qui accompagneront l'enfant et sa famille à travers des pistes d'actions construites avec les membres d'une équipe pluridisciplinaire de soutien.

Le CCAS d'Amboise a été désigné par la délibération du 5 novembre 2019, comme structure juridique pour le portage et la mise en place du PRE.

Le Maire propose au Conseil Municipal de signer la convention pour un agent titulaire à hauteur de **100% du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.**

La convention jointe précise, conformément à l'article 2 du décret du 18 juin 2008 susvisé : « les conditions de mise à disposition, du fonctionnaire intéressé et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui lui sont confiée, ses conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de son activité. »

L'agent concerné a formalisé par écrit son accord.

Le CCAS remboursera à la Commune d'Amboise la rémunération du fonctionnaire, les cotisations et contributions y afférentes, ainsi que les charges mentionnées au deuxième alinéa du III de l'article 6 du décret n° 2008-580, à hauteur des 100% de mise à disposition.

CONVENTION
DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT MUNICIPAL
ENTRE LA COMMUNE D'AMBOISE ET LE CCAS

Entre
La Commune d'Amboise représentée par son Maire, Monsieur Thierry BOUTARD, habilité par délibération,

d'une part

Et
Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) représenté par son Président, Monsieur Thierry BOUTARD,

d'autre part

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment les articles 61 à 63,
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans ces emplois permanents à temps non complet,
- Vu le décret n° 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat,
- Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
- Vu la délibération du Conseil d'administration du CCAS en date du 6 février 2023,
- Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville d'Amboise en date du 2 février 2023,
- Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article R.123-23
- Vu l'accord écrit de l'agent,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet et durée de la mise à disposition
La Commune d'Amboise met à disposition du CCAS, Madame Mariama PAYET, agent titulaire du cadre d'emplois des adjoints d'animation pour exercer les fonctions de Référent du Programme de Réussite Educative, à hauteur de 100% de son temps de travail**, à compter du 1er janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023.**
Dans ce cadre, l'agent participera à l'ensemble des actions du dispositif partenarial de réussite éducative inscrit au contrat de cohésion urbaine et sociale.

L'activité de référent sera de :

- Préparer et garantir la programmation des actions liées au PEDT et au PER,
- Garantir la cohérence des actions mises en œuvre du projet,
- Analyser la pertinence du projet au regard de l'analyse de la situation et recueillir les attentes,
- Piloter et animer les groupes techniques et les équipes pluridisciplinaires,
- Retransmettre à l'équipe de réussite éducative de secteur les éléments essentiels pour une aide à la décision.
- Effectuer le suivi du projet en partenariat avec tous les acteurs du dispositif.

Article 2 : Conditions d'emploi
La situation administrative et les décisions (avancements, octroi de temps partiel, congés maladie sauf CMO, congé de formation, actions relevant du CPF, discipline, etc …) de cet agent relèvent de la Commune d'Amboise.

Article 3 : Rémunération
La Commune d'Amboise versera à cet agent la rémunération correspondant à son grade d'origine.
Les indemnités liées au remboursement des frais sont versées par la Commune d'Amboise.

Article 4 : Remboursement
Le CCAS remboursera à la Commune d'Amboise le montant de la rémunération de l'agent et toutes les charges afférentes à l'emploi à hauteur de 100% de son temps de travail.
La Commune émettra un titre de recettes le 15 décembre 2022 et le 15 juillet 2023.

Article 5 : Contrôle et évaluation de l'activité
Le référent du PRE exerce ses fonctions sous l'autorité du Coordonnateur et du Président du CCAS.
En cas de faute disciplinaire l'administration d'origine est saisie par l'établissement d'accueil.

Article 6 : Congés pour indisponibilité physique
La Commune d'Amboise prend les décisions relatives aux congés de maladie ordinaire et en informe le CCAS.
Il en est de même pour les décisions relatives aux autres congés prévus aux 3° à 11° de l'article 57 qui relèvent de l'employeur d'origine.
La Commune d'Amboise verse les prestations servies en cas d'indisponibilité physique, et supporte seule la charge de la rémunération versée en cas d'accident de service, de maladie professionnelle et l'allocation temporaire d'invalidité.
Le CCAS remboursera les charges liées au maintien de la rémunération en maladie ordinaire.

Article 7 : Formation
Le CCAS supporte seul les dépenses occasionnées par les actions de formation en lien avec le poste dont il fait bénéficier Madame Mariama PAYET mise à disposition.
La Commune d'Amboise prend les décisions relatives au bénéfice du compte personnel de formation (CPF).

Article 8 : Fin de la mise à disposition
La mise à disposition de Madame Mariama PAYET peut prendre fin :

- au terme prévu à l'article 1 de la présente convention,
- dans le respect d'un délai de préavis d'un mois avant le terme fixé à l'article 1 de la présente convention, à la demande de l'intéressé, de la collectivité d'origine ou de l'organisme d'accueil,
- sans préavis, en cas de faute disciplinaire, par accord entre la collectivité d'origine et l'organisme d'accueil.

Article 9 : Contentieux
Les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent du Tribunal Administratif d'Orléans.

Article 10 : La présente convention sera annexée à l'arrêté de mise à disposition individuel pris pour l'agent. Elle est transmise au fonctionnaire avant signature dans des conditions lui permettant d'exprimer son accord.

Fait à Amboise, le

Thierry BOUTARD	**Thierry BOUTARD**
Maire d'Amboise	**Président du CCAS**

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : RESSOURCES HUMAINES
Mise à jour du tableau des effectifs au 1er février 2023.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 34,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public.

En fonction des mouvements de personnel au sein de la collectivité, il est nécessaire de mettre régulièrement à jour le tableau des effectifs, notamment lors de départs à la retraite, de nomination ou d'avancement, de changement de cadre d'emploi, de reclassement ou de recrutements, ou de modification de l'organisation des services municipaux :

- Vu la modification du temps de travail d'un adjoint d'animation stagiaire à temps non complet,
- Vu le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet,

<u>Il sera proposé au Conseil Municipal de créer au tableau des effectifs :</u>

- 1 poste d'adjoint d'animation titulaire à temps non complet,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique contractuel à temps non complet,

<u>Il sera proposé au Conseil Municipal de supprimer au tableau des effectifs :</u>

- 1 poste d'adjoint d'animation titulaire à temps complet,
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe titulaire à temps non complet,

Le tableau des effectifs mis à jour est joint en annexe.

01/02/2023

TABLEAU DES EFFECTIFS

TABLEAU DES EFFECTIFS
EMPLOIS A TEMPS COMPLET
PERSONNEL PERMANENT

GRADES - EMPLOIS	CAT	EMPLOIS POURVUS TITULAIRE - STAGIAIRE	EMPLOIS VACANTS TITULAIRE - STAGIAIRE	EMPLOIS POURVUS CONTRACTUELS
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Emploi fonctionnel de DGS de 20 000 à 40 000 habitants	A	1		
Attaché hors classe	A	1		
Attaché principal	A	2		
Attaché	A	3	1	2
Rédacteur principal 1ère classe	B	3		
Rédacteur Principal 2ème classe	B	8		
Rédacteur	B	1		2
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C	16	1	
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	C	5		
Adjoint Administratif	C	7		
SOUS - TOTAL		47	2	4
FILIERE TECHNIQUE				
ingénieur principal	A	1		
Ingénieur	A			3
Technicien principal 1ère Classe	B	3	1	
Technicien principal 2ème Classe	B			
Technicien	B	3		1
Agent de maîtrise principal	C	9		
Agent de maîtrise	C	12	1	
Adoint technique principal 1ère Classe	C	36	3	
Adjoint technique principal de 2ème Classe	C	19	6	
Adjoint technique	C	21	2	3
SOUS-TOTAL		104	13	7
FILIERE CULTURELLE				
Assistant d'Enseignement Artistique principal 2ème classe	B	1		
Assistant d'Enseignement Artistique	B			
Bibliothécaire principal	A			
Bibliothécaire	A		1	
Assistant conservation principal de 1ère classe	B	1		
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B		1	
Assistant de conservation	B			
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	1		
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1		
Adjoint du patrimoine	C	2		
SOUS-TOTAL		6	2	0
FILIERE ANIMATION				
Animateur principal de 1ère classe	B	1		
Animateur principal de 2ème classe	B			
Animateur	B			
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1		
Adjoint d'animation	C	11		
SOUS-TOTAL		13	0	0
FILIERE MEDICO SOCIALE				
A.T.S.E.M. Principal de 1ère Classe	C	11		
A.T.S.E.M. Principal de 2ème Classe	C	1		2
SOUS-TOTAL		12	0	2
FILIERE SPORTIVE				
Educateur principal 1ère Classe	B	1		
Educateur principal 2ème Classe	B			
Educateur des APS	B			
SOUS-TOTAL		1	0	0
FILIERE POLICE				
Chef de service de police principal 1ère classe	B	1		
Brigadier-Chef Principal	C	5		
Brigadier	C			
TOTAL DES EFFECTIFS		6	0	0
TOTAL GENERAL		189	17	13

TABLEAU DES EFFECTIFS

01/02/2023

TABLEAU DES EFFECTIFS
EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET
PERSONNEL PERMANENT

GRADES - EMPLOIS	CAT	EMPLOIS POURVUS TITULAIRE - STAGIAIRE	EMPLOIS VACANTS TITULAIRE - STAGIAIRE	EMPLOIS POURVUS CONTRACTUELS
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe	C			
Adjoint Administratif Principal de 2ème Classe	C			
Adjoint Administratif	C	0	1	
SOUS - TOTAL		0	1	0
SECTEUR TECHNIQUE				
Adjoint technique	C			
SOUS - TOTAL		0	0	
SECTEUR CUTUREL				
Assistant d'Enseignement Artistique principal 1ère Classe		0		
Assistant d'Enseignement Artistique				1
SOUS-TOTAL		0	0	1
SECTEUR ANIMATION				
Adjoint d'Animation	C	1		
SOUS-TOTAL		1	0	
SECTEUR MEDICO-SOCIAL				
A.T.S.E.M. Principal de 2ème Classe	C		0	
SOUS-TOTAL		0	0	
TOTAL GENERAL		1	1	1

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : RESSOURCES HUMAINES
Engagement d'un bon de commande pour le règlement d'une facture d'équipement de prothèses auditives d'un agent titulaire reconnu travailleur handicapé

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Considérant qu'un agent titulaire de la collectivité, reconnu travailleur handicapé, équipé de prothèses auditives doit régulièrement renouveler son équipement.
Considérant que dans le cadre du Fonds pour l'insertion de personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), la caisse des dépôts a versé la somme de 1 600 € à la ville d'Amboise afin d'aider au financement de l'équipement.

Considérant que les frais sont prévus au budget de la collectivité.

Il sera demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à payer la facture s'élevant à un montant de 1 680 € au fournisseur.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales, Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : SECURITE PUBLIQUE
Maintenance horodateurs

Dans le cadre de la maintenance de son parc horodateurs, le service de police municipale est fréquemment amené à faire réparer diverses pièces par son prestataire-installateur, la société IEM.

L'ensemble des prestations de maintenance doivent faire l'objet de bon de commande.

Il est ainsi proposé de soumettre à la validation de Monsieur le Maire et du Conseil Municipal, les devis suivants :

- Sofr-2022-3372-SAV : Réparation Prestopay – changement de clavier : **744 € TTC.**
- Defr-00002780 : Jeton de test – six kits plastron standards grand écran : **1 394,40 € TTC**.
- Sofre-2022-3394-SAV : réparation d'un module d'impression : **120 € TTC**.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales, Ressources Humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : SECURITE PUBLIQUE
Renouvellement prestation application « Flowbird »

La ville d'Amboise propose, depuis le 1er juillet 2018, aux usagers du parc de stationnement payant, la possibilité de s'acquitter des droits de stationnement au moyen de l'application « Flowbird ».

L'application Flowbird permet :

- L'inscription par l'usager au Service Flowbird ;
- L'obtention et le paiement des droits de stationnement par les usagers à l'aide de leur téléphone mobile ou d'un ordinateur ;
- Le traitement du flux monétique jusqu'à la remise des paiements du stationnement sur le compte bancaire marchand de la collectivité ;
- L'accès aux informations pour le contrôle des véhicules concernés par le personnel de surveillance grâce à l'utilisation de terminaux portables (PDA) ;
- L'accès par les usagers à leur compte et l'historique de leurs opérations ;
- L'accès par le client au suivi et à la consolidation des opérations de délivrance et vente de droits de stationnement ;
- L'assistance du client à l'utilisation et au traitement des réclamations.

En contrepartie de la fourniture du service Flowbird, la collectivité s'acquitte des frais de service suivants : 0,14€ HT / transaction.

Le contrat étant arrivé à terme, il est ainsi proposé de souscrire le renouvellement du contrat à compter du 1er janvier 2023.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires Générales et Ressources Humaines
Séance de travail du lundi 23 janvier 2023

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE

Adhésion aux accords-cadres « signalisation verticale » (directionnelle, de police, permanente et temporaire) métallique et plastique conclus par le GIP Approlys Centr'Achats

Depuis juin 2017, la commune d'Amboise est membre d'Approlys Centr'Achats, Groupement d'Intérêt Public (GIP) exerçant l'activité de centrale d'achat. Elle peut donc y recourir pour un ou plusieurs segments d'achat potentiels, en fonction de l'opportunité du ou des besoins qu'il lui revient de satisfaire en vue de remplir ses missions de service public.

En conséquence, le GIP :
- passe et exécute des marchés pour ses besoins propres ;
- passe et exécute des accords-cadres pour ses besoins propres ;
- passe et, le cas échéant, exécute des marchés publics destinés à ses Membres ;
- conclut, et le cas échéant exécute, des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à ses Membres ;
- passe et, le cas échéant, exécute des appels à projets et autres procédures de mise en concurrence particulières destinés à ses Membres ;
- conclut des partenariats, adhère ou participe à d'autres structures de mutualisation de la commande publique (groupements de commande, centrales d'achat, etc.) ;
- peut fournir à ses Membres, après décision du Conseil d'administration sur les modalités de mise en œuvre, une assistance à la passation des marchés et accords-cadres, notamment sous la forme de mise à disposition d'infrastructures techniques, de prestation de conseil sur le déroulement ou la conception des procédures de passation, ou encore de prise en charge de la préparation et de la gestion des procédures de passation au nom et pour le compte de ses Membres.

A ce titre, Approlys Centr'Achats a conclu, en août 2022, les deux accords-cadres à bons de commande suivants :

N° de contrat	Libellé et contenu du contrat	Titulaire	Adhérents bénéficiaires au 23 août 2022
2022-01	« *Fourniture d'équipements de signalisation routière verticale permanente, police, directionnelle et temporaire en métal* » :	AXIMUM (ex SES)	40

	- Fourniture de signalisation métallique verticale permanente ou temporaire, de police, directionnelle ; - Prestations de dépose/pose de panneaux. Prestation de récupération de signalisation pour valorisation ; - Prestations de conseil, de dimensionnement, études et devis ; - Identification par marquage pour gestion informatique des panneaux		
2022-02	« *Fourniture d'équipements de signalisation routière verticale permanente, police, directionnelle et temporaire en plastique* » : -Fourniture de signalisation plastique verticale permanente ou temporaire, de police, directionnelle. -Prestation de récupération de signalisation pour valorisation. -Conseil technico-commercial	SODILOR	29

Ces marchés, conclus pour une durée d'un an et renouvelables trois fois un an, comportent une clause dite « de réexamen », en vertu de laquelle la liste des membres bénéficiaires est mise à jour, un mois avant la date anniversaire de chacun des contrats, en vue de permettre notamment l'entrée de nouveaux adhérents bénéficiaires.

En plus d'offrir à leurs adhérents bénéficiaires un réel avantage lié à la massification de l'achat permettant d'obtenir des tarifs intéressants sur les fournitures, ces marchés comportent une dimension environnementale dans la mesure où ils prévoient la possibilité de reprise et de valorisation des déchets (mise à disposition d'une benne possible, acheminement aux centres de tri) ainsi que l'optimisation des livraisons et des emballages.

Pour l'ensemble de ces raisons qui permettraient d'assurer de manière pérenne les besoins de la Ville d'Amboise en matière de signalisation verticale, il est proposé d'adhérer à ces deux accords-cadres à compter de leur prochaine reconduction, soit le 23 août 2023.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires générales et ressources humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : COMMUNICATION
Impression vinyle – Anaïs Lelièvre

Délibération sur l'impression de 1 vinyle transparent, apposés dans l'entrée du bâtiment pour décrire la biographie et le parcours de l'artiste Anaïs Lelièvre.

Afin de présenter la biographie et le parcours de l'artiste Anaïs Lelièvre, il est proposé d'imprimer 1 vinyle transparent mat format 600x1320, avec dépose des anciens et pose des nouveaux dans l'entrée du Garage.

Montant TTC : 144 €

La dépense correspondante sera imputée à la nature 6236, rubrique 3121 du budget de fonctionnement du service communication pour l'exercice 2023.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires générales et ressources humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : COMMUNICATION
Impression plans camping

Délibération sur l'impression de 15000 plans informatifs du camping pour orienter les visiteurs au sein du camping municipal.

Afin d'accueillir les visiteurs et de faciliter leur arrivée, leur installation et leur séjour au camping municipal, il est proposé d'imprimer un document 29,7 x 21 cm à 15 000 exemplaires qui comporte le plan du camping (emplacements, espaces de jeux, espaces douches, wc, vaisselle, buanderie…) mais aussi les horaires d'ouverture, consignes de sécurité, plan d'évacuation, numéros d'urgence, sur papier 90 g/m2 offset blanc, recto quadri / verso noir.

Montant TTC : 492 €

La dépense correspondante sera imputée à la nature 6236, rubrique 91000 du budget de fonctionnement du service communication pour l'exercice 2023.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires générales et ressources humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : COMMUNICATION
Achat panneaux – Exposition A. Lelièvre

Délibération sur l'impression d'un panneau dibon et d'un panneau akilux, apposés sur la façade du bâtiment et sur la porte d'entrée du Garage, pour faire la promotion de l'exposition monographique d'Anaïs Lelièvre.

Afin de promouvoir l'exposition de l'artiste Anaïs Lelièvre et toutes les actions menées dans le cadre de sa résidence à Amboise et de son travail, il est proposé d'imprimer un panneau dibon de 3 mm 1200x800 cm, posé sur le mur du Garage avec entretoise et d'un panneau akilux de 3 mm 1200x800 cm, posé sur la porte d'entrée du Garage.

Montant TTC : 224,40 €

La dépense correspondante sera imputée à la nature 6236, rubrique 3121 du budget de fonctionnement du service communication pour l'exercice 2023.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires générales et ressources humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : COMMUNICATION
Impression dépliants – Exposition A. Lelièvre

Délibération sur l'impression de 5000 dépliants 3 volets pour faire la promotion de l'exposition monographique d'Anaïs Lelièvre.

Afin de promouvoir l'exposition de l'artiste Anaïs Lelièvre et toutes les actions menées dans le cadre de sa résidence à Amboise et de son travail, il est proposé d'imprimer des dépliants 29,7 x 21 cm (format fermé : 10 x 21 cm) sur papier 100 g/m2 BLANC Munken Print White main 1.5 FSC MIX, recto verso quadri, 2 plis roulés.

Montant TTC : 504 €

La dépense correspondante sera imputée à la nature 6236, rubrique 3121 du budget de fonctionnement du service communication pour l'exercice 2023.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires générales et ressources humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : COMMUNICATION
Impression catalogues – exposition A. Lelièvre

Délibération sur l'impression de 200 catalogues pour faire la promotion de l'exposition monographique d'Anaïs Lelièvre.

Afin de promouvoir l'exposition de l'artiste Anaïs Lelièvre et toutes les actions menées dans le cadre de sa résidence à Amboise et de son travail, il est proposé d'imprimer 200 catalogues de 28 pages A5 + couverture à l'italienne constitué comme suit :
Intérieur 21,0 x 14,8 cm à l'italienne / 36 pages sur papier Offset blanc 120 g/m2 Print Speed Offset FSC, recto verso quadri.
Couverture 42,2 x 14,8 cm (format ouvert) / sur papier Offset blanc 300 g/m2 Print Speed Offset FSC, recto verso quadri, rainage, dos carré collé.

Montant TTC : 793,20 €

La dépense correspondante sera imputée à la nature 6236, rubrique 3121 du budget de fonctionnement du service communication pour l'exercice 2023.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires générales et ressources humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : COMMUNICATION
Impression affiches – exposition A. Lelièvre

Délibération sur l'impression de 18 affiches format 120x176 pour faire la promotion de l'exposition monographique d'Anaïs Lelièvre.

Afin de promouvoir l'exposition de l'artiste Anaïs Lelièvre et toutes les actions menées dans le cadre de sa résidence à Amboise et de son travail, il est proposé d'imprimer des affiches grand format diffusées sur le réseau de la ville.

Montant TTC : 158,70 €

La dépense correspondante sera imputée à la nature 6236, rubrique 3121 du budget de fonctionnement du service communication pour l'exercice 2023.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires générales et ressources humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : COMMUNICATION
Impression adhésifs – exposition A. Lelièvre

Délibération sur l'impression de 2 adhésifs transparents, apposés sur la porte du bâtiment pour faire la promotion de l'exposition monographique d'Anaïs Lelièvre.

Afin de promouvoir l'exposition de l'artiste Anaïs Lelièvre et toutes les actions menées dans le cadre de sa résidence à Amboise et de son travail, il est proposé d'imprimer 2 adhésifs transparents avec plastification anti uv, format 705x140mm, avec dépose des anciens et pose des nouveaux sur la porte du garage.

Montant TTC : 30 €

La dépense correspondante sera imputée à la nature 6236, rubrique 3121 du budget de fonctionnement du service communication pour l'exercice 2023.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires générales et ressources humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : COMMUNICATION
Impression affiches – brocante mensuelle

Délibération sur l'impression de 30 affiches format 120x176 pour faire la promotion de la brocante mensuelle.

Afin de promouvoir la brocante, il est proposé d'imprimer des affiches grand format diffusées sur le réseau de la ville.

Montant TTC : 210,42 €

La dépense correspondante sera imputée à la nature 6236, rubrique 91 000 du budget de fonctionnement du service communication pour l'exercice 2023.

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires générales et ressources humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : COMMUNICATION
Convention portant sur la réalisation de la régie publicitaire d'Amboise communicante et de l'impression du magazine - années 2023 et 2024.

Délibération sur la signature de la convention portant sur la réalisation de la régie publicitaire d'Amboise communicante et de l'impression du magazine - années 2023 et 2024.

La Sarl Projectil Sogepress réalise la prospection publicitaire du magazine d'Amboise depuis sa création. Cela permet d'offrir une visibilité des entreprises locales dans ce support municipal tout en générant des recettes qui permettent de réduire le coût d'impression du document.

Il est proposé de signer la convention entre la Sarl Projectil Sogepress et la ville d'Amboise pour l'année 2023 et l'année 2024.

Projet de convention et tarifs en annexes

Convention portant sur la régie publicitaire d'Amboise communicante et l'impression du magazine - années 2023 et 2024.

ENTRE

La Commune d'Amboise, dont le siège est fixé à 60 Rue de la Concorde, 37400 Amboise, représentée par Monsieur Thierry Boutard, Maire, dûment habilité à signer la présente convention,
D'UNE PART

et
La Sarl Projectil Sogepress, société au capital de 36 980 €, immatriculée RCS Tours 343 421 921, code NAF 7311 Z, dont le siège est à Tours, 32 rue Eugène Durand, représentée par ses co-gérants, Madame Christelle HELENE-KIBLEUR et Matthieu PAYS, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.
D'AUTRE PART

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention
La commune d'Amboise, ci-dessous dénommée l'éditeur, confie à la Sarl Projectil Sogepress, la régie publicitaire de son journal municipal et l'impression de celui-ci.
La présente convention a donc pour objet de définir les relations entre l'éditeur et la Sarl Projectil Sogepress à cette occasion.

Article 2 : Prospection publicitaire
La Sarl Projectil Sogepress dispose de l'exclusivité de la prospection publicitaire sur le plan local et régional pour le journal municipal de la commune d'Amboise.
En aucun cas, l'éditeur ne peut offrir ou vendre des espaces publicitaires.
L'éditeur remettra à la Sarl Projectil Sogepress, avant le début de la prospection commerciale, une lettre d'accréditation signée de son maire, habilitant les représentants de la Sarl Projectil Sogepress à entreprendre, sous la seule autorité de cette dernière, les démarches auprès d'entreprises et d'organismes de son choix afin d'obtenir des ordres de publicité au nom et sous la responsabilité de la Sarl Projectil Sogepress.
La Sarl Projectil Sogepress se charge de toutes les relations techniques avec les annonceurs.
Les contrats publicitaires sont d'une durée maximale d'un an. En aucun cas, leur durée ne pourra excéder la durée de la présente convention.
En cas de rupture anticipée de la présente convention, les ordres de publicité non échus seraient de fait frappés de nullité, charge à la Sarl Projectil Sogepress d'en informer les annonceurs.
Les éventuels frais techniques de réalisation des maquettes des espaces publicitaires sont facturés aux annonceurs hors achat d'espace, selon le barème forfaitaire indiqué sur le tarif à la rubrique « frais de maquette » et n'entrent pas dans le décompte de la régie publicitaire.
Les visuels publicitaires réalisés par la Sarl Projectil Sogepress restent sa propriété et ne peuvent pas être utilisés sur d'autres supports sans l'accord exprès de la Sarl Projectil Sogepress.
Dès la livraison du journal municipal en vue de sa diffusion, la Sarl Projectil Sogepress disposera d'un nombre d'exemplaires suffisant pour fournir à chaque annonceur une pièce justificative (ou plusieurs dans le cas d'une centrale d'achat) de la bonne exécution de l'ordre d'insertion.
La Sarl Projectil Sogepress disposera également de 15 exemplaires pour prospecter de nouveaux annonceurs pour une édition ultérieure.
La Sarl Projectil Sogepress se charge de la facturation et de son suivi jusqu'à complet règlement des sommes dues par les annonceurs.

Article 3 : Annulation exceptionnelle d'une parution
Si l'éditeur souhaite renoncer à la parution, il doit en avertir la Sarl Projectil Sogepress, par les voies habituelles de communication, au moins 30 jours avant la date de parution prévue.
Cette non-parution entraînera le versement à la société Projectil Sogepress d'une indemnité compensatrice équivalente à 25 % du chiffre d'affaires réalisé sur la parution à paraître.

Article 4 : Exécution technique du journal municipal annuel
Étape 1 : Un rétro planning est établi en fonction de la date souhaitée par l'éditeur pour la diffusion.
Étape 2 : La Sarl Projectil Sogepress remet à l'éditeur, aux dates convenues par le rétro planning, les pdf imposés des pages des espaces publicitaires vendus.
Étape 3 : La Sarl Projectil Sogepress fait procéder à la livraison (1 point 37) du journal municipal à la date convenue au rétro planning.
Étape 4 : l'éditeur assure la diffusion du magazine à la date convenue au rétro planning.

Article 5 : Dispositions financières
La Sarl Projectil Sogepress rémunère ses prestations (commercialisation, facturation, recouvrement d'éventuels impayés et fourniture des éléments techniques des publicités) par le prélèvement d'une commission commerciale de 40 % du chiffre d'affaires Hors Taxes de la régie publicitaire.
La commune d'Amboise s'engage à régler à la Sarl Projectil Sogepress, sur facture, le différentiel éventuel selon le mécanisme suivant :

- Coût de l'impression+ 40 % du chiffre d'affaires = Coût de la réalisation du magazine
- Chiffre d'affaires HT de la régie publicitaire - Coût de la réalisation du magazine= Le reste est à charge de la mairie d'Amboise.

La Sarl Projectil Sogepress s'engage à régler directement les factures inhérentes à la réalisation du journal municipal aux prestataires techniques qu'elle aura retenus.
La Sarl Projectil Sogepress s'engage à fournir à l'éditeur après la parution de l'édition du journal municipal, un double de la facturation faite à chaque annonceur, accompagné du bilan financier de la parution.

Article 7 : Exécution
Les deux parties à la convention s'engagent à respecter le planning de la parution, préalablement déterminé entre elles.
Avant la parution, la Sarl Projectil Sogepress soumettra à l'éditeur l'ensemble des insertions publicitaires recueillies auprès des annonceurs.
L'éditeur se réserve le droit, dans le respect de la loi, de refuser les publicités qui ne seraient pas conformes à ses intérêts matériels et moraux.

Article 8 : Durée de la convention et conditions de renouvellement
La présente convention est conclue pour l'édition des bulletins municipaux de l'année 2023 et de l'année 2024.
À cette issue, elle expire de plein droit, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une formalité quelconque.
Aucune indemnité n'est due de part et d'autre, à quelque titre que ce soit.
À l'issue de cette convention, son renouvellement annuel ou pluriannuel est subordonné à l'accord exprès des deux parties et fera l'objet d'une nouvelle convention.
Dans tous les cas, à l'expiration de la convention, la Sarl Projectil Sogepress reste seule responsable des contrats conclus par elle et qui viendraient à échéance au-delà de la présente convention.

La Sarl Projectil Sogepress reste également seule responsable du paiement de tous fournisseurs, tous impôts, taxes et autres frais qui pourraient en résulter, ainsi que du remboursement des ordres d'insertion non exécutés.

Article 9 : Clause de résiliation
Le non-respect par l'une des parties d'une des dispositions ci-dessus peut entraîner, à la demande de l'autre partie, la résiliation de plein droit de la convention avec un préavis de trois mois par courrier recommandé avec accusé de réception.

Article 10 : droits de diffusion
La commune d'Amboise est libre d'utiliser le format numérique du journal pour mise en ligne sur son site internet et les divers réseaux numériques utilisés par celle-ci.

Annexe : tarifs des insertions publicitaires

« AMBOISE COMMUNICANTE »

ÉDITEUR : Mairie d'Amboise
PÉRIODICITÉ : 4 numéros par an
DIFFUSION : Tous les foyers et toutes les entreprises d'Amboise
IMPRESSION
Quadri - Format 180 x 275 mm
8000 exemplaires

Tarifs en € HT/parution, Edition 2023

DATE DE PARUTION : Mars 2023 ☐ Juin 2023 ☐ Septembre 2023 ☐ Décembre 2023 ☐

REMISE ABONNEMENT : 5 % pour 3 parutions ☐ 10 % pour 4 parutions ☐

MODULE	FORMAT (L X H)	TARIFS HT
Intérieure		
1/8 de page	81 x 57 mm	**202 €**
1/4 de page	81 x 119 mm - 166,5 x 57 mm	**351 €**
1/2 page	166,5 x 119 mm - 81 x 243 mm	**571 €**
Pleine page	166,5 x 243 mm	**867 €**
3e de couverture		
1/8 de page	–	**221 €**
1/4 de page	–	**385 €**
1/2 page	–	**628 €**
Pleine page	–	**953 €**
4e de couverture		
1/8 de page	–	**235 €**
1/4 de page	–	**424 €**
1/2 page	–	**691 €**
Pleine page		**1048 €**

NOTRE STUDIO EST À VOTRE DISPOSITION POUR RÉALISER VOTRE VISUEL

Forfait frais de maquette si visuel publicitaire réalisé par notre studio (prix HT)

1 page ☐ 96 € - 1/2 page ☐ 65 € - 1/4 page ☐ 45 € - 1/8 page ☐ 28 €

VOTRE CONTACT RÉGIE PUBLICITAIRE
SONIA BISLEAU - Tél. 02 47 20 40 00 - 06 02 16 39 58 - s.bisleau@projectil-sogepress.fr
ÉRIC TOURNOIS - Tél. 06 02 15 03 77 - 02 47 20 40 00 - e.tournois@projectil-sogepress.fr

DOCUMENT DE TRAVAIL

Commission Affaires générales et ressources humaines
Séance de travail du 23 janvier 2023

OBJET : COMMUNICATION
Impression Amboise communicante – 2e trimestre 2023

Délibération sur l'impression du magazine Amboise communicante, couvrant la période de mars à mai 2023.

Afin d'informer et de communiquer sur les projets municipaux (aménagements, voirie, bâtiment, action sociale, éducation et jeunesse, sport, culture, citoyenneté, informatique, patrimoine culturel et naturel, commerce et activité économique, finances, vie locale et associative…), la Ville d'Amboise édite un magazine, Amboise communicante, quatre fois par an.
Les parutions ont lieu en mars, juillet, octobre et décembre.
Ce document est réalisé en régie, par le service communication.
Il est imprimé à 8000 exemplaires.

Dans le cadre du plan de sobriété, il est proposé de changer de papier pour les pages intérieures et de passer sur un papier offset blanc 90 g/m² FSC et de maintenir la couverture en couché moderne 250 g/m² PEFC.
Les labels FSC et PEFC œuvrent tous les deux pour la protection des forêts et de la biodiversité.

Descriptif du magazine 36 pages + couverture
36 pages intérieures 17,5 x 27,5 cm à la française
Offset blanc 90 g/m2 Print Speed Offset FSC : recto Quadri / verso Quadri
Couverture 35,2 x 27,5 cm (format ouvert)
Couché moderne demi-mat 250 g/m2 Creator Silk PEFC : recto Quadri / verso Quadri
Rainage /Piqûre à cheval 2 points métal

Devis de 5248 HT (TVA 10 %) 5772,80 euros TTC

A cette dépense seront déduites les recettes dues à la vente d'espaces publicitaires (cf convention avec Sogepress).

Le magazine est diffusé dans les boîtes aux lettres des Amboisiens et dans les structures municipales et partenaires.

La dépense correspondante sera imputée à la nature 6236, rubrique 0231 du budget de fonctionnement du service communication pour l'exercice 2023.